



AIE Conseils des Délégués

21 septembre 2018 | Stockholm

Documents Statutaire

FR



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| CD 18-01 Agenda | 3 |
| CD 18-02 Procès-verbal du Conseil des Délégués 2017 | 5 |
| CD 18-03 AIE Plan Stratégique 2019-2021 | 19 |
| CD 18-04 Profits et pertes 2017 | 36 |
| CD 18-05 Bilan 2017 | 37 |
| CD 18-06 Note Explicative sur les Finances de l'AIE | 38 |
| CD 18-07 Rapport des Auditeurs | 45 |
| CD 18-08 Situation Financière 2018 | 47 |
| CD 18-09 Note pour les Membres de l'AIE sur le TVA | 49 |
| CD 18-10 Projet de Budget 2019, 2020, and 2021 | 51 |
| CD 18-11 Elections des Mandataires de l'AIE | 54 |
| CD 18-12 Proposition de modification des statuts de l'AIE | 58 |



CD 18-01

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS | AGENDA

21 septembre 2018 | Stockholm, Suède | 9:00 – 12:00

- 1. Bienvenue par le Président** T. Carlsson | Installatörsföretagen
- 2. Approbation de l'agenda | [CD 18-01](#)** T. Carlsson | Installatörsföretagen
- 3. Vérification de l'enregistrement des délégués** T. Carlsson | Installatörsföretagen
- 4. Nomination du Secrétaire Général** T. Carlsson | Installatörsföretagen
- 5. Désignation des scrutateurs** T. Carlsson | Installatörsföretagen
- 6. Approbation du procès-verbal du Conseil des Délégués 2017 | [CD 18-02](#)** T. Carlsson | Installatörsföretagen
- 7. Rapport du Comité Directeur** T. Carlsson | Installatörsföretagen
G. Constantin | VSEI/USIE
M. Bailey | ECA
- 8. Evaluation de la Route Stratégique de l'AIE 2015-2018 | [CD 18-03](#)** G. Concas | AIE
- 9. Rapport des Groupes de Travail et Groupes de Projet**
 - a. Groupe de Travail technique T. Hanssen | NELFO
 - b. Groupe de Travail énergie A. Delepoulle | FFIE
 - c. Groupe de Travail de la chaîne de valeur K.H. Bertram | ZVEH
Johan Martinsson | Installatörsföretagen
 - o Groupe de Projet BIM
- 10. Présentation du rapport financier de 2017**
 - a. Profits et pertes 2017 | [CD 18-04](#) G. Gran | NELFO
 - b. Bilan 2017 | [CD 18-05](#)
 - c. Note explicative | [CD 18-06](#)
- 11. Rapport des auditeurs | [CD 18-07](#)** K. Van Dingenen | Techlink
P. Rifaux | FFIE
- 12. Approbation des comptes 2016 et décharge des membres de la Commission de la Coordination Politique** T. Carlsson | Installatörsföretagen

PAUSE CAFE



-
- | | |
|---|-------------------------------------|
| 13. Présentation du rapport intermédiaire de l'état financier 30 June 2018 et prévision pour le 31 décembre 2018 CD 18-08 CD 18-09 | G. Gran NELFO |
| 14. Présentation de la Route Stratégique de l'AIE 2019-2021 CD 18-03 | G. Concas AIE |
| 15. Présentation du projet de budget 2019, 2020, 2021 CD 18-10 | G. Concas AIE |
| 16. Approbation du projet de budget 2019 | T. Carlsson Installatörsföretagen |
| 17. Création de la Groupe de Travail Budget | T. Carlsson Installatörsföretagen |
| 18. Annonce du recours à des auditeurs externes pour 2019 | G. Concas AIE |
| 19. Élections des mandataires de l'AIE CD 18-11 | T. Carlsson Installatörsföretagen |
| 20. Divers | G. Concas AIE |
| 21. Prochaines Conseil des Délégués en: Septembre 2019: Suisse Septembre 2020: Allemagne Belgique Septembre 2021: Luxembourg | G. Concas AIE |

ASSEMBLÉ GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE | AGENDA

21 septembre 2018 | Stockholm, Sweden | 9:00 – 12:00

- | | |
|---|---------------------------|
| 1. Vérification du quorum de présence | G. Constantin VSEI/USIE |
| 2. Proposition de modification des statuts de l'AIE CD 18-12 | G. Concas AIE |
| 3. Vote des modifications proposes | G. Constantin VSEI/USIE |



CONSEIL DES DELEGUES

Procès-verbal | 22 septembre 2017 – Vienne, Autriche

1. Accueil par le Président

Thomas Carlsson souhaite la bienvenue à tous les délégués et, en particulier à nos collègues venus des Etats-Unis et de Nouvelle-Zélande au Conseil des Délégués qui se tient à Vienne. Il salue en outre l'organisation de WKO et VHZL et leur équipe pour le délicieux dîner de jeudi et leur accueil chaleureux dans la magnifique ville de Vienne.

2. Approbation de l'ordre du jour

Après son mot de bienvenue, le Président Thomas Carlsson demande s'il y a des points à rejouter à l'ordre du jour avant d'ajouter un point lui-même sous la rubrique 18 « Divers ». Le groupe CA aimerait avoir l'accord du Conseil pour obtenir un budget supplémentaire pour cette année, quant aux informations diffusées la veille par Evelyne annonçant son départ et les décisions restant à prendre.

Après quoi l'ordre du jour CD 17-01 est approuvé.

3. Vérification de l'inscription des Délégués

Avant de commencer la réunion, le Président demande le nombre d'associations membres inscrites à la réunion ayant de ce fait le droit de vote. **Les Pays-Bas sont absents ce qui signifie que sur 13 membres à part entière, 12 (12 votes intégraux) sont présents.**

4. Nomination des scrutateurs

Le Président demande s'il y a des volontaires pour scruter le vote. **Christian Atzmüller (BEAK) et Jan Siezing (EIO/Installatörsföretagen)** lèvent chacun la main et sont acceptés par le Conseil comme scrutateurs. Le Président les remercie de leur disponibilité.

5. Approbation du procès-verbal du Conseil des Délégués 2016

Le Président parcourt le procès-verbal du Conseil des Délégués de 2016 page par page puis demande s'il reproduit fidèlement la teneur de la réunion. N'ayant pas de remarques ni de commentaires, **le Conseil approuve le procès-verbal CD 16/12.**

6. Rapport d'activité du Président

M. Thomas Carlsson avait d'abord préparé certains sujets pour son rapport concernant le montant des contributions, l'importance d'être membre de l'AIE et l'éventuelle réduction lié à un partenariat avec une autre organisation. Toutefois, vu les informations reçues lors du Forum stratégique de la veille, la décision a été prise de traiter auparavant ces sujets dans un groupe de travail ad hoc pour voir ce qui pourrait fonctionner dans l'avenir et quelle coopération est possible. Il est trop tôt pour parler de réduction des coûts sans savoir comment nous allons procéder. Aussi M. Thomas Carlsson a-t-il décidé de s'exprimer plus tard devant les délégués quand le groupe de travail aura pu commencer sa tâche. Il ajoute que la Suède, bien qu'elle soit un petit pays, est heureuse d'être membre de l'AIE et qu'elle trouve que le petit investissement est valable vue la valeur ajoutée. Il insiste sur la nécessité d'augmenter le budget alloué à



ce secrétariat si l'AIE souhaite poursuivre sa mission correctement, et espère que tout le monde comprendra son point de vue.

7. Rapport annuel d'activité de l'AIE et mise à jour de la feuille de route stratégique

Le Président donne la parole à la Secrétaire Générale de l'AIE, Evelyne Schellekens qui présente les activités de l'AIE sur l'année écoulée conformément à la feuille de route de l'AIE. Parallèlement, elle soulignera les actions prévues pour 2017-2018. Le rapport d'activité complet a été distribué dans la brochure Evolution 2017 et peut être téléchargé sur le site de l'AIE sous la rubrique documents officiels.

Evelyne explique que ce fascicule soulignant les thèmes de l'orientation politique de l'AIE est très pratique dans la mesure où il peut être utilisé à Bruxelles pour présenter l'AIE à d'autres acteurs du secteur. Elle indique que cette brochure est aussi importante pour les membres de l'association eux-mêmes – bien qu'elle n'existe qu'en anglais – pour faire référence à l'AIE et à son travail évolutif pour la chaîne de valeur électrique. Des copies supplémentaires peuvent être demandées via info@aie.eu.

Le **Paquet sur le climat hivernal** - qui aura de nombreuses conséquences sur différents sujets et le travail de l'AIE en particulier – constituera sans surprise le thème le plus important pour 2017. **Evelyn remercie chaleureusement Alexis Cintrat (SERCE)**, ancien président du groupe de travail sur l'énergie – qui a quitté SERCE en juillet – **pour sa contribution de qualité et son approche dynamique du travail du groupe**. Nous sommes donc actuellement à la recherche d'un nouveau président pour relancer et animer ce groupe de travail important qui a encore beaucoup de travail à entreprendre. Evelyn couvre donc les activités de ce groupe de travail dans son rapport d'activité puisqu'Alexis n'est pas en capacité de le faire.

La publication de ce paquet climatique a créé de manière tout à fait inattendue beaucoup d'alliances au sein de la petite bulle bruxelloise basée sur des convergences de vues et d'action de différentes associations et acteurs de l'UE. Pour la plupart, cela consiste à rédiger des positions écrites et d'impulser une **réflexion commune sur la directive EPBD**, avec des collectifs nouveaux ou consolidés, mais la coopération **dans le domaine de la sécurité électrique a également été ravivée**.

Tout cela est très positif pour l'AIE parce que cela augmente sa visibilité à Bruxelles et renforce les positions prises par notre association.

En 2016, la Commission Européenne avait promis de publier un vaste paquet législatif donnant toute sa place au consommateur d'énergie européen et c'est exactement ce qui s'est produit. Publié le 30 novembre 2016, il contient plus de 1000 pages comprenant 8 propositions législatives sur l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, la refonte totale du marché de l'électricité, la sécurité dans l'approvisionnement électrique, les règles de gouvernances pour l'union énergétique, etc.

Dans le processus politique débuté depuis cette publication, il est bon de savoir que le Conseil – qui regroupe tous les Etats membres de l'Europe – et le parlement européen ont choisi des voies différentes quant à leur ambition. Là où le parlement a essayé d'augmenter le paquet et d'atteindre des objectifs plus ambitieux, le Conseil (gouvernements nationaux) a cherché à réduire ses ambitions en introduisant des flexibilités significatives. Nous **notons aussi une attention disproportionnée accordée** aux différentes propositions comprises dans ce paquet. L'EE et l'EPBD ont dès le début connu des progrès significatifs comparé aux autres propositions. Même si la **présidence estonienne** parvient à proposer des solutions générales sur toutes les questions législatives liées à l'énergie, le sentiment dominant à Bruxelles aujourd'hui est que les résultats finaux ne sont pas à atteindre avant fin 2018 sous la présidence autrichienne.



La Conseil a dégagé une orientation générale en juin à propos de l'EE et de l'EPBD et a entamé les discussions avant l'été dernier concernant la directive REDII révisée, et c'est la raison pour laquelle l'AIE et le groupe de travail Energie ont porté leur attention et leurs travaux sur ces directives. Les mesures principales qui ont été discutées sont : doit-on fixer des objectifs liants aux Etats membres en matière d'efficacité énergétique, le rôle, l'impact et la contribution des systèmes techniques de bâtiment, les stations de charge des véhicules électriques et l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments efficaces énergétiquement.

L'AIE s'est investi dans cette question en rédigeant le 9 mars 2017 les positions (communes) écrites suivantes :

1. Directive sur l'efficacité énergétique [EED]
2. Directive sur la performance énergétique des bâtiments [EPBD]

Avec ce document en poche, l'AIE a contribué à plusieurs groupes de travail au Parlement Européen, a rencontré différents acteurs et a participé à plusieurs lanches au parlement pour affirmer sa position. Des vues communes ont été échangées avec **AREA**, l'association européenne de la réfrigération, de l'air conditionné et des fabricants de pompes à chaleur, et avec **GCP Europe**, la voix des services du bâtiment efficace énergétiquement, au sujet des inspections, de la qualité de l'air intérieur et de l'infrastructure E-mobilité, particulièrement dans l'EPBD.

Une lettre commune sur l'EPBD a été cosignée ; elle contient des suggestions sur l'accélération de la rénovation des bâtiments existants compte tenu l'accélération, la promotion et le déploiement des contrôles d'automatisation des bâtiments et, à nouveau, la promotion des structures E-mobilité. Le nom de tous les cosignataires est visible au bas de la lettre qui est distribuée et utilisée auprès des officiels de l'UE à la Commission, mais surtout aux membres du parlement européen et aux Etats membres.

Le facteur primaire de conversion de l'électricité est un autre thème important que nous avons traité. Le **contexte remonte à 2014** et l'AIE avait alors commencé à rassembler des acteurs concernés et avait attiré leur intérêt sur ce sujet important pour les acteurs du secteur électrique. Suite à cette réunion de plusieurs parties prenantes, nous avons convaincu la Commission en 2015 de lancer une étude afin de refondre la méthodologie de calcul du facteur primaire de conversion de l'énergie. Dans les directives actuelles, ce facteur est de 2.5 et l'étude finale a été publiée en juin l'année passée. Depuis, ce « **Energie propre pour tous les consommateurs en Europe** » ou Paquet Hivernal a été publié et **le facteur primaire de conversion a été abaissé de 2.5 à 2.0**, ce qui est une étape importante et positive mais encore insuffisante. En collaboration avec d'autres acteurs unifiés, nous avons réfléchi à la manière d'agir puis qu'il s'agit d'un sujet difficile – et très technique – à comprendre politiquement. La coalition a donc décidé de rédiger une note explicative commune pour expliquer clairement ce que ce facteur est et où il est utilisé dans les propositions législatives, et quel impact il a et à quels problèmes concrets l'on devrait faire face s'il était mis en place ainsi que les recommandations de la coalition pour l'avenir : « Le facteur primaire de l'énergie a bénéficié d'une avancée positive mais il est nécessaire de le réviser à nouveau et de l'abaisser encore afin de prendre en compte l'ensemble du mélange énergétique. »

Toutes ces positions écrites ont été livrées clé en main lors du Conseil et sont consultables sur le site de l'AIE dans la rubrique Documents officiels.

L'INDICATEUR INTELLIGENT



L'indicateur intelligent est mentionné dans la directive EPBD comme un **indicateur reflétant la capacité des bâtiments à interagir avec les occupants pour optimiser le fonctionnement et la maintenance**, et pour répondre aux demandes du consommateur.

Cette interaction avec l'habitant est utilisée pour ajuster les besoins de l'utilisateur et pour permettre aux occupants de l'immeuble de donner des informations sur la consommation énergétique opérationnelle. Il devrait permettre d'assurer un fonctionnement efficace et confortable des bâtiments, et, pour ce qui est de la réponse aux exigences du client, il devrait fournir des informations sur le chargement des véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergie. **Il ne s'agit pas d'une étiquette, il n'a pas de forme pour le moment, mais il fournira des informations supplémentaires en plus du certificat EPBD sur l'intelligence des bâtiments. Nous sommes fortement impliqués dans ce projet.**

Cet indicateur apparaît en tant que disposition dans les propositions législatives et beaucoup de conseillers ont été désignés pour évaluer les paramètres qui devront y figurer.

Evelyne Schellekens a participé à la première réunion sur ce sujet, organisée par les conseillers, la Commission et les différents acteurs le 7 juin. En outre, la secrétaire générale a eu des contacts personnels avec certains conseillers **puisque l'AIE pu intégrer tout un ensemble de paramètres pour les acteurs du secteur électrique, elle a également fait référence au « Smart Tool » de l'AIE** développé par l'association membre norvégienne NELFO et qui ressemble beaucoup à ce que la Commission souhaite faire, par ex. inclure des applications, donner une note et obtenir une indication du degré auquel votre bâtiment est intelligent.

Les conseillers étaient heureux d'entendre cela **et Terje Hanssen et Evelyne se rendront en novembre prochain devant la commission pour y présenter le fonctionnement du « smart tool » de l'AIE. L'AIE était d'ailleurs bien en avance vu que cet outil a été développé vers 2010 et devrait vraisemblablement être adopté. Il ne sera certainement pas obligatoire pour les habitants mais sera sûrement utilisé.**

Station de recharge des véhicules électriques

La commission a en réalité fait preuve d'une vision à long terme en intégrant cet article, lui aussi important, dans la directive EPBD mais nous savons aussi que le décollage des véhicules électriques rencontre des obstacles. Le plus important à avoir été identifié par la Commission est le prix initial très élevé des bâtiments, puis le peu d'engouement des consommateurs et enfin, et ce n'est pas le moindre, le manque de stations de recharge.

Pour cette raison, le travail législatif actuel de l'UE, et la directive EPBD en particulier, peut aider à traiter ces obstacles et, par la même, à répondre à plusieurs inquiétudes des consommateurs au sujet des véhicules électriques, et ainsi, à remédier au second problème. Parallèlement, l'augmentation croissante du nombre de véhicules électriques pallie le premier obstacle. La parité avec les autres véhicules est en vue. Non seulement en termes de coût total d'acquisition mais aussi pour ce qui concerne le prix initial d'achat. Ce sujet provoque de nombreux débats dans les conseils en charge de l'énergie et les Etats membres sont réticents à voir cette disposition figurer dans les propositions de la directive – contrairement au parlement lui-même. Il va donc falloir nous battre pour maintenir cette disposition dans la directive EPBD.

Notre position est la suivante, **nous soutenons l'obligation d'avoir au sein de la directive EPBD le précâblage et le prétubage** dans les bâtiments existants et/ou dans les bâtiments subissant une rénovation



majeure. Cette position de l'AIE a été partagée avec plusieurs autres acteurs concernés et a été adaptée pour devenir une position commune.

Sécurité électrique des bâtiments d'habitation

Dès 2004, préoccupé par l'installation électrique des bâtiments résidentiels, le FEEDS a été créé, un acronyme pour *Forum for European Electrical Domestic Safety*.

Tout le monde sait que les applications électriques ont amélioré notre sécurité et notre confort de vie, multiplié les moyens de se divertir et de communiquer... toutefois, toutes les installations peuvent devenir dangereuses si elles ne sont pas correctement entretenues. On estime à environ 280.000 le nombre d'incendies déclenchés par l'électricité en Europe chaque année avec une moyenne de 1000 décès et des dégâts domestiques s'élevant à plus de 6 milliards d'euros. De plus, des nouveaux défis vont arriver qui pourraient aggraver la situation si aucune action n'est prise. L'un des principaux problèmes est l'augmentation de l'âge moyen des installations électriques en Europe et, un second encore, est l'introduction de plus en plus nombreuses de nouvelles technologies : panneaux solaires, pompes à chaleur, véhicules électriques dans l'environnement résidentiel. Une considération supplémentaire est que les gens habitent plus longtemps dans leurs maisons et utilisent un nombre croissant d'appareils électriques qui leur permet de passer plus de temps chez eux. Tout cela est consigné dans le Livre blanc « Sécurité électrique des bâtiments d'habitation », publié en mai de cette année, ainsi que les mesures pour progresser dans ce domaine. Ce rapport est publié par l'Institut Européen du Cuivre, soutenu par Fisuel et l'AIE. Nous avons organisé une première rencontre avec le CECAPI (European Association of Manufacturers of Domestic Electrical Equipment) au début du printemps de cette année. Plus tard, L'institut européen du cuivre, Fisuel et l'AIE ont organisé une réunion plus large regroupant des brigades de pompiers, des associations de consommateurs et de locataires, des fabricants, des associations de la sécurité électrique et des associations de promotion, comme « PROMOTELEC en France. Des compagnies d'assurance étaient également présentes, ce qui est très important à nos yeux. Cette réunion a eu lieu le 5 mai et a été animée par Evelyne Schellekens qui s'est efforcé d'avoir un rôle coordinateur auprès de toutes les parties prenantes avant, pendant et après la réunion. Deux groupes de travail ont été créés : l'un sur les données et la statistique, l'autre sur les meilleures pratiques actuelles. Le but du Livre blanc est de faire prendre conscience de l'importance de la sécurité électrique dans le domaine de l'habitat et de mettre l'accent sur l'importance des inspections obligatoires des installations électriques dans les bâtiments résidentiels et de montrer comment tous les acteurs pourrait tirer profit d'une sécurité électrique accrue.

La prochaine réunion est prévue à Bruxelles le 5 octobre.

Euroskills Gothenburg – 1er au 3 décembre 2016

SG Evelyne Schellekens and Carla Cox ont participé à cet événement, tout comme les membres du CA. En tant qu'AIE, nous essayons de conserver le rôle principal dans la partie pratique et l'examen théorique, et nous essayons de fonctionner comme une plateforme entre les experts en éducation et en formation de chaque pays. Une fois par an, nous organisons une rencontre pour ces experts qui d'habitude ne se rencontrent pas, et nous tentons de les éloigner des discussions, de la frustration et du stress durant la compétition. Cet événement vise également à distribuer des informations durant la compétition, d'être visible et de promouvoir le secteur électrique. En tant que membre associé, nous avons participé à l'assemblée générale de Worldskills Europe, ainsi qu'au groupe de travail marketing et communication pour donner au secteur la place qui lui revient.



Le Président de l'AIE Thomas Carlsson a remis les récompenses aux vainqueurs de la compétition Installation Electriques 18.

En plus de promouvoir le secteur électrique, nous essayons d'utiliser les réseaux sociaux autant que possible et Carla est fortement occupée à twitter et blogguer. Quelques chiffres pour les réseaux sociaux peuvent être consultés dans la brochure « 2017 : Evolution ». Ce bon travail de publicité peut être encore accru s'il est poursuivi au niveau national – à votre niveau – et que vous distribuez ou connectez les informations reçues via vos propres canaux de communication.

Projet subventionné par l'UE Smartel

L'AIE est partenaire d'un projet appelé SMARTEL, lancé en septembre 2016 et s'étalant jusqu'en décembre 2018. Ce projet vise à mettre en place des modules de formation pour les installateurs sur les compteurs intelligents et les technologies intelligentes de la domotique. Quand nous avons besoin d'expérience en formation et en éducation, c'est l'institut belge de formation électro-technique VOLTA (www.volta-org.be) qui suit cela de près. Les conclusions seront rendues disponibles pour tous nos membres.

De plus, l'AIE envoie régulièrement des flash-infos et des newsletters et vous tient au courant sur ce qui se passe dans le secteur du networking. **Gérard Constantin, Vice-Président de l'AIE, et la SG Evelyne Schellekens ont participé à la 62^{ème} Convention annuelle de l'EUEW, l'Union européenne des grossistes à Cracovie.**

Enfin, l'AIE essaie de maintenir le contact avec ses membres correspondants de l'outre-mer, ses alliés et ses partenaires.

Evelyne Schellekens a essayé de travailler au maximum en réseau avec le groupe des associations à Bruxelles qui sont importantes pour la chaîne de valeur électrique : producteurs européens d'électricité, associations de pompes à chaleur, grossistes, associations du photovoltaïque, concepteurs d'éclairage, forums de constructions, Build-up, KNX, etc.

Initiatives à venir 2018-2019

- 1. Les négociations de l'intégralité du Paquet Climatique** vont se poursuivre, et il sera intéressant de voir quelle orientation il prendra, compte tenu des ambitions du parlement européens et des réticences des Etats-membres. La commission a même menacé de retirer tout le projet si les ambitions sont trop basses... mais cela reste à voir dans la réalité.
- 2. L'étude de l'indicateur** intelligent va se poursuivre jusqu'en juillet, à suivre de près dans l'avenir.
- 3. Le travail** autour de la sécurité électrique au sein de FEEDS va être activé, son importance est grande et pourrait bien tomber au bon moment, intelligent politiquement.

Questions qui se poseront en 2018-2019

- 1. Les normes de conception des systèmes d'éclairage demandées par le secteur de l'éclairage sont en cours depuis quelques années.** Il y a encore une étude préliminaire où les systèmes d'éclairage sont considérés comme des produits, avec toutes les obligations potentielles qui s'y rattachent du point de vue de l'étiquetage. Nous devons continuer notre travail pour que les installateurs ne



restent pas seuls à porter tout le poids de l'étiquetage des systèmes d'éclairage quand ils sont installés.

2. BIM: Building Information Modelling est l'autre sujet **et même si nous ne comprenons pas encore tout de la « Blockchain », nous voyons de plus en plus d'articles sortir au sujet de BIM. Quelque chose à suivre de près là encore.**

Energie renouvelable, photovoltaïque et autoconsommation ont été promus par Solarpower Europe ; l'AIE peut ici aussi apporter sa contribution.

Evelyne termine avec plein d'émotion, suite à l'annonce d'hier où elle a informé de sa volonté de quitter l'AIE en 2018, qu'elle souhaite vraiment amener le secrétariat de l'AIE et les sujets principaux à bon port, cela représente pour elle le travail de 15 ans de sa vie.

Le Président de l'AIE la remercie chaleureusement pour la présentation de son rapport d'activité.

8. Rapport des groupes de travail :

a. Groupe de travail Technique

Le Président donne la parole à Terje Hanssen qui préside le groupe de travail technique composé de 19 membres issus de 13 pays. Tous les membres ne sont pas actifs, certains ne font que « suivre » les activités.

Terje Hanssen commence avant tout **par exprimer son appréciation pour le travail fourni par Evelyne et pour son aide pour toutes les questions techniques durant toutes ces années** où le groupe de travail existe. Il déclare que sans elle, le groupe de travail ne serait pas ce qu'il est.

Il met également **l'accent sur le fait que l'essentiel de ce groupe de travail est de rencontrer des collègues européens** et de discuter des mêmes questions techniques, il invite donc les autres collègues de l'AIE issus d'autres pays à rejoindre le groupe de travail dans les prochaines années.

L'objectif de ce groupe de travail est d'identifier les thèmes dans le domaine de la standardisation technique pouvant avoir un impact sur les installations électriques ; d'échanger et de partager sur des développements techniques et de conseiller en termes de standardisation sur les sujets partagés avec IEC et CENELEC.

Dans la mesure où les membres du groupe de travail participent aussi aux commissions nationales de standardisation, ils discutent de ces sujets au niveau de l'AIE (niveau européen), rapporte des thèmes et des arguments à leurs commissions nationales pouvant être inclus dans des rapports et des implémentations. La tendance est que les fabricants montrent de plus en plus d'intérêt pour les questions de standardisation, nous devons donc nous occuper des intérêts des installateurs.

Dans une situation normale, la réunion compte 10 à 12 membres actifs. D'habitude, le groupe se réunit deux fois par an et des téléconférences sur des sujets ad hoc si nécessaire.

Lors de ces réunions, les membres du groupe de travail discutent et partagent toujours :

- Les développements techniques au niveau national
- La sécurité électrique est et demeure l'un des sujets brûlants et des exemples sont régulièrement partagés par chaque pays lors des réunions du groupe.
- La première réunion s'est tenue à Londres, chaleureusement organisée par ECA England, W & I, et la seconde a eu lieu à Zurich grâce aux bons soins de VSEI, notre association suisse.



- Une troisième réunion se tiendra en France, à Nice, organisée par FFIE/SERCE les 26 & 27 octobre prochains.

Tendances :

- Communication sur le web
- Mobilité
- Données
- Internet des objets - IoT – nous pouvons exercer notre influence puisque plus de standardisation sera là aussi nécessaire.
- The Sky

Ces tendances mises à part, nous pouvons affirmer que le monde a drastiquement changé et le flux de données, de 1 Giga dans les années 80 (analogique) à l'explosion de 5G à l'horizon 2020 (digital) et les pirates informatiques ne sont de nos jours jamais loin.

Thèmes principaux généralement discutés :

- Normes techniques au sens large
- Véhicules électriques et bateaux
- Réseau intelligent / compteur intelligent / maison intelligente
- Politique énergétique
- Internet des objets - IoT
- PoE
- Eclairage /LED
- Sécurité électrique et contrôle régulier

Points à l'ordre du jour de la réunion de Londres 28.10.16:

- Aperçu de la réglementation au Royaume-Uni et sécurité
- Développement du marché photovoltaïque et stockage
 - Par Thomas Döring de "Solar Power Europe "
- Uberisation & impact sur les affaires des installateurs électriques
- Chargement des véhicules électriques
- Mesures d'efficacité énergétique
- Echange autour des développements techniques au niveau national

Réunion de Zurich 20-21 janvier 2017 :

- Aperçu de la réglementation en Suisse et sécurité
- Chargement des véhicules électriques / batteries : état des lieux et aspects liés à la sécurité
- Aide-mémoire des arguments en faveur des professionnels de l'installation photovoltaïque
- BIM – Présentation basique de l'AIE (pour les membres à prévoir (ce point a été traité pour la première fois au Conseil des Délégués de Heidelberg en 2006)
- Aide-mémoire des mesures d'efficacité énergétique
- Solutions intelligentes pour l'économie d'énergie
- Echange autour des développements techniques au niveau national



Prochaine réunion à Nice 27 octobre :

3 thèmes principaux :

- **Réseau intelligent :**
 - ✓ Visit de ValEnergies qui possède son propre projet pilote de réseaux et de bâtiments intelligents
- **Sécurité électrique des bâtiments d'habitation :**
 - ✓ Nous serons accueillis par Marc MASLOWSKI, Directeur Régional de CONSUEL qui présentera l'état des lieux des inspections des installations électriques en France, les points inspectés, le processus de validation ainsi que les derniers développements concernant leur diagnostic domestique pour les bâtiments existants en cas de location/vente.
 - ✓ Avancée des travaux de FEEDS : Livre Blanc et voir quel rôle l'AIE a à jouer. White
 - ✓ Présentation Ppt par Schneider Electric sur l'AFDD (appareil de détection d'arc électrique)
- **Standardisation:**
 - ✓ Dernières activités / Derniers développements au sien du CLC TC 64 pouvant avoir une influence pour nos membres.

Travail en cours IEC/TC64

Le Président remercie chaleureusement Terje Hanssen et les membres du groupe de travail qui représentent une partie active importante de l'association.

b. Groupe de travail Energie

Alexis Cintrat a quitté SERCE début juillet et a été très chaleureusement remercié par Evelyne pour son professionnalisme et son énergie durant les années où il a présidé ce groupe de travail. Le rapport d'activité du groupe de travail est disponible dans le rapport d'activité annuel d'Evelyne, résumé dans la brochure « 2017 : Evolution ».

c. Relations extérieures de l'AIE avec les autres acteurs du secteur

M. Karl-Heinz Bertram (ZVEH) remercie chaleureusement M. Gérard Constantin, vice-président de l'AIE qui a représenté l'association lors de la 62ème convention de l'EUEW (Union européenne des grossistes électriques) à Cracovie et relate une bonne atmosphère sur place et des discussions positives. Dans son rapport, M. Bertam déclare que – comme au niveau national – l'AIE entretient de bons contacts avec les différents acteurs de la chaîne de valeur électrique. Ces rapports – pas seulement pour les grossistes, aussi pour le secteur - sont sans cesse bons et il est essentiel de les entretenir à ce niveau positif pour affronter les changements qui se profilent.

Cette année encore, le sujet principal sera la numérisation et ses effets sur la chaîne de distribution. Karl-Heinz rappelle que, comme nous le savons tous, que la numérisation sera le « second souffle de toutes les structures des entreprises. **La question, toutefois, reste la suivante, en employant une métaphore sportive : allons-nous concevoir ensemble cette nouvelle structure ou serons-nous vaincus par nos adversaires ?**



Pour utiliser pleinement les bienfaits de la numérisation, nous devons comprendre ce qui se passe et être capables de lire les cartes. **Selon lui, les développements significatifs suivants sont à identifier :**

1. Au niveau de la distribution, cependant, **nous sommes déjà confrontés à des adversaires “poids lourd” qui offrent déjà de nombreux produits numériquement. ...**
2. Outre ces nouveaux développements des ventes en ligne depuis l'Extrême-Orient, **nous devons également faire face au développement du marché américain, par ex. Amazon** et sa politique expansionniste agressive... **Les modèles commerciaux se construisent sur les services.**
3. En raison de la haute **flexibilité des plateformes Internet**, ce que l'on appelle “économie de plateforme”, les clients sont « récupérés » par leurs propres performances au moyen de « **services cadeau** » fournis et liés à leur marque commerciale. ...
4. Les évolutions commerciales et l'innovation technique ne peuvent plus être séparées. Les entreprises mentionnées auparavant, à savoir **Google** et **Amazon** font partie de ce que l'on appelle les **acteurs « GAFÀ »** en y ajoutant **Apple** et **Facebook**. Leurs activités sont suivies de très près dans notre secteur. Le GAFÀ est vu comme un concurrent mais également comme un partenaire de coopération.
5. Permettez-moi de nommer une autre évolution technologique comme exemple. Avec les termes clés **Réalité Virtuelle, Réalité Augmentée et Réalité Mélangée**, nous en savons enfin plus sur des technologies qui d'une manière ou d'une autre combinent le monde numérique et la réalité.
6. Nous avons **identifié quelques positions importantes en Allemagne** sur lesquelles nous allons mettre l'accent et dont nous allons parler sans cesse pour protéger nos opportunités au niveau opérationnel. Tout d'abord :
 - a. **Développer encore la chaîne de valeur.**
 - b. **Deuxièmement, exiger un soutien optimal pour les métiers de l'électricité.**
 - c. **Troisièmement, « copier » mais préserver notre indépendance. Il sera toujours important – à mon avis – de conserver indépendance et visibilité.**
 - d. **Quatre, être un fournisseur de service.**
 - e. **Cinq : la qualification est essentielle. Pour cette raison, disons à la Commission : « Nous avons besoin de plus de qualification maintenant, pas de moins ! »**

M. Karl-Heinz Bertram termine son discours par ces mots : **« nous avons des grands défis devant nous, mais nous devons repérer les grandes opportunités données par l'évolution du numérique »**. Pour cela, le dialogue avec nos partenaires restera très important pour continuer à être le pouls de toute évolution.

>> Le discours intégral peut être téléchargé via Intranet de l'AIE /Documents du conseil des délégués, ou être demandé.

9. Présentation du rapport financier



En sa qualité de responsable des finances au sien du CA, Gunnar Gran présente les chiffres de l'année 2016. La notice explicative détaillée **CD-17-16** explique le compte de résultat 2016 (**CD/17-03**) et le budget 2016 (**CD/17-04**).

Suite à la décision prise par le Conseil des Délégués en 2016, le CA présente le compte de résultat de façon très précise, c'est-à-dire en montrant la situation financière exacte au 31 décembre 2016.

Tout le monde a pu parcourir la note explicative et Gunnar Gran fournit des explications pour la conclusion du compte de résultat et la différence dans le budget en raison des dettes.

Conclusion du compte de résultat

| | | | |
|-------------------------|---------------------|------------------------|------------------|
| TOTAL DEPENSES : | € 194.930.25 | / BUDGET 2016 : | € 170.000 |
| TOTAL REVENUS: | € 160.041,44 | / BUDGET 2016: | € 174.995 |
| IMPAYE 2016: | € 17.588,00 | | |

RESULTAT: € - 17.300,84 / BUDGET 2016: € 4.995

Concernant, le capital propre, le résultat pour 2016 est déficitaire de -17.300,84€. Toutefois, le montant est réduit d'un montant de 16.312,63€, représentant une régularisation des pertes / bénéfiques entre 2011- 2015 transférée dans les profits accumulés. La différence est de – 998€ à prendre en compte en 2017.

Les dettes de l'AIE représentent des fournisseurs ayant facturé l'AIE fin 2016 et qui ont été payés en 2017. Toutefois, au 31.12.2016 le résultat pour 2016 est de - 17.300,84€ en raison des impayés des fournisseurs de l'AIE (17.588€).

10. Rapport des commissaires aux comptes

Les rapports des deux commissaires aux comptes, José Carabin of FEDELEC et Emmanuel Gravier (FFIE) ont été distribués à l'avance (**CD/17-06**).

Kris Van Dingenen effectue la lecture du rapport au nom des commissaires.

11. Approbation des comptes 2016 et décharge des membres du CA

Thomas Carlsson, Président par intérim demande de procéder à l'approbation des comptes 2016. **Les comptes sont approuvés par le Conseil des Délégués.**

12. Actualisation de l'état financier au 30.06.2017

CD/17-07

Fin juin, Gunnar Gran a annoncé que selon sa conclusion le résultat est tout à fait en ligne avec le budget. Evelyne ajoute que dans les recettes et dépenses de l'année passée, et dans le rapport financier intermédiaire, nous avons décidé de prendre en compte le non-paiement des contributions de l'Espagne et de l'Italie comme vous pouvez le constater dans la nouvel rubrique 15, ce qui a bien entendu un impact important sur le résultat. Donc, pour les budgets 2016 et 2017, ce poste 15 sera visible mais ne sera pas appliqué en 2018.

13. Présentation du budget prévisionnel 2018

CD/17-08



Dû au fait que le Secrétariat de l'AIE sera modifié en 2018, Gunnar Gran demande au Conseil d'accepter le budget prévisionnel actuellement présenté et d'approuver les frais supplémentaires pour les 6 prochains mois (préparant les prochaines futures étapes de l'AIE)

14. Projet de contributions 2018

CD/17-09

Le montant des contributions a légèrement été augmenté, après demande de son approbation, le Conseil la donne.

15. Approbation du budget 2018

Le Conseil approuve le budget prévisionnel 2018.

16. Nomination des commissaires aux comptes

FEDELEC – BELGIUM – officiellement représenté par José Carabin et FRANCE officiellement représenté par M. Emmanuel GRAVIER, Président de FFIE, souhaitent poursuivre leurs activités. Le Conseil approuve leur désignation.

17. Election des responsables de l'AIE :

CD/17-10

- ✓ Expert (CA) pour les questions financières : G. Gran (NELFO-N) – élu le **12.09.2014**

- ✓ Expert (CA) pour les questions énergétiques J. Skogberg (STUL-FI) – élu le **12.09.2014**
- ✓ Personne habilité conformément à l'Article 8.04 (CA): K.-H. Bertram (ZVEH-D) – élu le **12.09.2014**

Thomas donne quelques explications brèves sur les réélections à l'AIE, présente les candidats pour les 3 prochaines années et demande l'approbation du Conseil.

18. Divers

- ✓ **Thomas Carlsson demande au Conseil de donner son accord pour que le CA réfléchisse à des solutions pour l'avenir du secrétariat de l'AIE lorsqu'Evelyne Schellekens quittera son poste l'an prochain et pour que le CA débloque des fonds supplémentaires suivant les réserves.** La somme n'est pas fixée pour l'instant mais Thomas Carlsson promet de revenir devant les membres dès que nous aurons les résultats des futures réunions. Le Conseil approuve.
- ✓ Ensuite, Thomas demande à **Evelyne de donner des précisions sur l'Assemblée Générale Extraordinaire** pour pouvoir modifier les articles 3 et 13 des statuts de l'AIE. Evelyne qu'il y a une différence concernant le quorum d'un Conseil des Délégués normal et celui requis pour une AGE, c'est la raison pour laquelle un ordre du jour supplémentaire a été joint à l'ordre du jour du Conseil des Délégués 2017.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Vérification du quorum

Evelyne souligne que nous avons atteint le quorum de présents nécessaire et que nous disposons du nombre de droits de vote suffisant.



2. Proposition de modification des statuts de l'AIE :

- ✓ Modification article 3
- ✓ Modification article 13

CD/17-11

ARTICLE 3

Article 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de l'association est situé à ~~Paris 3070 Kortenber, J. Chantraineplantsoen 1.~~ ~~mais~~ Il peut être transféré à tout autre endroit ou une succursale peut être établie par décision du Conseil des Délégués prise conformément à l'article 24 lors d'une réunion dûment convoquée par invitation envoyée à tous les membres à part entière qui devra comporter la proposition de transfert. ~~L'association est enregistrée en France conformément à la loi française du 1^{er} juillet 1901. Selon la loi belge, une succursale est enregistrée au Moniteur Belge et est sise à 3070 Kortenber, J. Chantraineplantsoen 1.~~

Conclusion : Le secrétariat de l'AIE nécessite une adresse spécifique – en raison de la loi belge, toute modification doit être approuvée par le Conseil des Délégués – nous pouvons dire que nous allons probablement déménager à une autre adresse et ignore le siège français officiel sis rue Hamelin 5, F-75116 PARIS. Au cas où le secrétariat voudrait déménager à Kortenber, la CA demande au Conseil de bien vouloir lui donner mandat pour effectuer ce changement.

Remarques :

Alexander Neuhäuser (ZVEH, Allemagne) demande : est-ce réellement nécessaire de prendre cette décision cette année ? Nous sommes en train de réfléchir à la manière de gérer l'avenir du secrétariat, ne pouvons-nous pas reporter cela à l'an prochain quand nous aurons une vision plus claire, il n'est pas nécessaire de perdre/modifier quoi que ce soit maintenant.

Olli-Heikki Kyllönen (STUL, Finlande) : Déménager l'adresse en Belgique peut facilement être décidé par le CA puis que nous restons dans le même pays.

Martin Bailey (ECA, England, Wales, NI) : Nous devons transférer le siège social de France en Belgique puisque nous y aurons une adresse dans l'avenir. Les bureaux vont déménager, pas besoin d'attendre une année, ce serait compliquer les choses.

Evelyne clarifie : l'adresse belge actuelle est mentionnée comme SUCCURSALE, non pas comme siège social officiel, ce qui ne créera pas de changements majeurs comme indiqué dans les documents statutaires. La seule chose demandée est de pouvoir déménager le siège par décision du CA (par ex. en mai 2018)

Anne Valachs (SERCE, France) : Nous avons déjà décidé l'année dernière de modifier cette double situation. Ce que nous pouvons faire – comme lors de l'AG en France – est **approuver cette nouvelle situation lors du Conseil des Délégués de Stockholm, Suède**



ARTICLE 13

Article 13 – VOTE

13.01 – Tout membre de plein exercice pour jouir d'une voix à toute réunion du Conseil des Délégués où il est représenté. Cette règle s'applique sans tenir compte du nombre des délégués envoyés et le vote unique n'est pas cessible

~~– Tout membre dont les frais d'adhésion ont été déclarés impayés et en retard par le Conseil des Délégués perdra tous ses droits de vote.~~ Les membres qui ne se seront pas acquittés de leurs frais d'adhésion avant fin juin perdront tous leurs droits de vote au prochain Conseil des Délégués.

Cette modification s'inscrit dans le débat de savoir si un membre paiera son adhésion ou non – date limite avant la fin de juin de l'année en cours – perdra son droit de vote au Conseil des Délégués suivant. En réalité dans les faits cela est déjà le cas, mais suite aux problèmes rencontrés avec certains pays, la CA a décidé d'être tout à fait clair et d'inscrire ce principe officiellement dans les statuts de l'AIE.

3. Vote des modifications proposées:

- ✓ **Article 3** – Tout le monde accepte la modification de l'article 3 avec l'aval exceptionnel du Conseil des Délégués l'an prochain à Stockholm pour la décision prise par le CA en cas de déménagement.
- ✓ **Article 13** – Modifications acceptées par le Conseil.

19. Conseils de Délégués à venir

- ✓ **Septembre 2018:** Suède – clip video enthousiaste de bienvenue en Suède est projeté.
- ✓ **Septembre 2019:** Allemagne
- ✓ **Septembre 2020:** Allemagne
- ✓ **Septembre 2021:** Le Luxembourg propose d'accueillir le prochain Conseil à Luxembourg pour l'AIE et GCP.



CD 18-03

Plan stratégique de l'AIE 2019-2021

Passer la vitesse supérieure





Table des matières

Feuille de route stratégique 2015-2018 : qu'avons-nous accompli ?

1. Contenu et orientation
2. Représentation et communication externe
3. Communication avec les membres
4. Finances, adhésion

Notre avenir : Plan stratégique 2019-2021

1. AIE : l'association de l'UE qui représente tous les installateurs électriciens à travers l'Europe
2. AIE : l'organe de travail du secteur de l'installation électrique

2019 : créer une dynamique

1. Jeter les bases concernant les adhésions et pour une croissance budgétaire
2. Engager un tournant décisif en termes de visibilité et d'influence



Feuille de route stratégique 2015-2018 : qu'avons-nous accompli ?

1. Contenu et orientation

La feuille de route 2015-2018 se concentrait sur le contenu et les orientations générales. Elle dressait la liste de toutes les tendances et de tous les domaines d'orientation pour le secteur de l'installation électrique et définissait des actions adéquates pour l'AIE.

Législation sur l' « Union Energétique »

Le projet le plus important de l'UE lancé récemment pour notre secteur est l' « Union Energétique », projet annoncé par la Commission Européenne en 2014. L'Union Energétique implique la poursuite organisée et coordonnée par tous les Etats membres de l'UE d'un système énergétique durable, abordable et sûr. Pour parvenir à cette Union Energétique, les décideurs politiques de l'UE ont récemment révisé la législation existante de l'UE et ont fixé de nouveaux objectifs d'ici l'année 2030. Ils ont également introduit de nouvelles mesures pour les atteindre. Du point de vue des installateurs électriques, les parties de la législation à avoir été modifiées entre 2016 et 2018 sont les suivantes : **la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD), la directive sur l'efficacité énergétique (EED) et la directive sur les énergies renouvelables (RED).**

L'AIE a activement suivi le processus de révision du début à la fin. Nous avons réussi à influencer sur la rédaction des propositions de loi en répondant aux diverses consultations publiques. Nous avons réagi à ces propositions par des positions écrites. Nous avons alors suivi de très près les négociations et nous les avons influencées, notamment au sein du collectif « Electrification Alliance » et via notre campagne « Small is Beautiful ».

Pour maximiser l'impact de notre travail de plaidoyer, nous avons uni nos forces avec les autres organisations d'installateurs – GCP Europe et AREA – autour de la directive EPBD, avec d'autres parties intéressées autour de la directive EED et avec des acteurs de l'énergie à petite échelle autour de la directive RED.

La Secrétaire Générale a engagé les membres de l'AIE en les impliquant dans la rédaction des positions écrites et les a régulièrement tenu informés du processus législatif lors de réunions internes ou par mail.

Voici quelques-unes de nos nouvelles victoires politiques :

- Accord autour d'un **FEP pour l'électricité** à 2.1 au sein de la directive EED – cette valeur s'applique à toute la législation européenne et peut être modifiée tous les 4 ans.
 - Le FEP pour l'électricité est un thème qui a demandé beaucoup de travail de lobbying de la part de l'AIE, ainsi que d'autres acteurs du secteur électrique puisque



sa valeur possède un impact énorme sur la possible électrification de notre société en vue d'atteindre l'efficacité énergétique et la décarbonisation. Au moyen de diverses réunions, prise de positions publiques et courriers, nous avons plaidé pour un FEP de 2.0, pour son application cohérente à travers toute l'UE et pour des révisions régulières, et nous avons obtenu tout cela mis à part une valeur de 0.1 plus haute qu'escomptée.

- Accord sur un **cadre européen favorable aux technologies de construction innovante à petite échelle**
 - Il y a quelques années, l'UE a décidé de placer le consommateur au cœur de sa politique énergétique. Grâce à la promotion que nous avons faite de notre Smart Tool et en raison de notre engagement avec d'autres acteurs dans la campagne « Small is Beautiful », les dispositions introduites dans les nouvelles versions des directives EPBD, EED et RED vont appuyer la responsabilisation du client et soutenir l'adoption de technologies innovantes telles que les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur, les compteurs intelligents et les appareils de gestion de l'énergie. Par exemple, les nouvelles directives introduisent des procédures simples de notification pour les projets liés aux technologies innovantes à petite échelle, le droit pour le client de devenir un auto-consommateur individuel ou « collectif » ainsi que le droit pour les services publics de considérer l'électricité renouvelable auto-consommée comme de l'électricité économisée. Elles introduisent également l'obligation pour les gouvernements nationaux de s'assurer que les bâtiments – neufs ou rénovés – soient équipés de systèmes d'automatisation et de contrôle. Enfin, elles prévoient l'introduction d'un projet paneuropéen visant à évaluer à quel point les bâtiments sont prêts à intégrer un réseau intelligent utilisant un outil proche du Smart Tool développé par l'AIE il y a quelques années et présenté à la Commission Européenne en 2017. Tout cela promet un avenir plus serein pour les installateurs électriques qui vont devenir les conseillers incontournables des consommateurs et leur premier fournisseur de nouvelles technologies.



Politique en matière de produits électriques et standardisation

Pour atteindre ses objectifs, la Commission peut introduire l'écodesign tout autant que l'obligation d'un étiquetage énergétique pour les produits. Le marché de l'installation électrique peut être



impacté par la mise en place de normes apposées sur des appareils consommateurs ou producteurs d'électricité, notamment si ces mesures concernent des systèmes entiers et non des composants de système. Voilà pourquoi durant ces trois dernières années, la secrétaire générale de l'AIE et certains membres volontaires de l'association ont suivi en permanence le débat européen sur la refonte du système d'étiquetage énergétique en général, et diverses mesures spécifiques d'écodesign et d'étiquetage énergétique pour les **produits d'éclairage, l'automatisation des bâtiments et les systèmes de contrôle**, et plus récemment, **les systèmes photovoltaïques**. Nous avons organisé des sessions d'information régulières au sein des réunions du groupe de travail technique et nous avons tenu les membres informés via nos bulletins d'information. En outre, nous avons régulièrement proposé des sessions de partage de renseignements durant les réunions du groupe de travail technique concernant les normes au niveau européen et international pour les produits et les procédés.

Numérisation

La numérisation dérange tous les secteurs et le secteur de l'installation électrique ne fait pas exception. Pour contribuer à la compréhension de l'impact du numérique sur notre secteur, l'AIE a organisé plusieurs réunions sur ce sujet ces dernières années. Notre groupe de travail technique et énergie ont discuté à diverses reprises, y compris avec le soutien d'experts extérieurs, de l'impact de l'Internet des choses et des plateformes digitales sur le travail de l'installateur. La numérisation a également été retenue comme thème central des **conférences annuelles d'Oslo, Vienne et Stockholm** en 2016, 2017 et 2018. Le fait que les deux derniers événements aient été

organisés conjointement avec GPC Europe (l'association européenne des installateurs de chauffage, climatisation et ventilation) n'a rien du hasard : en effet, la numérisation rend floues les limites entre



secteurs et technologies, et reste un thème idéal pour une coopération accrue entre l'AIE et les autres associations d'acteurs tout au long de la chaîne de valeur. Ensemble avec GPC Europe, nous avons fondé un **groupe de travail BIM** étudiant l'expérience de différents pays et les besoins de l'installateurs, notamment en termes de standardisation. Nous avons également discuté de la numérisation avec le **secteur de la construction** au sens large, nous avons signé un **manifeste** demandant aux décideurs de l'UE d'investir dans les compétences numériques et dans les



capacités de leadership au sein du secteur de la construction, ainsi que de définir une politique de données correcte pour ce secteur.

Electromobilité

Vu ses objectifs, l'AIE peut certainement prendre sa place dans le débat autour de l'électromobilité. Avec ce que l'on appelle l'« **Alliance Electrique** » que l'AIE a rejoint en 2017, notre association a publié un document comment la politique de l'UE en termes de



transports devait promouvoir l'augmentation de l'électromobilité. Au moment où nous écrivons, l'AIE est en passe d'adhérer à la **plateforme européenne pour l'électromobilité** – un groupe d'entreprises et d'associations visant à promouvoir l'électrification des transports. La participation de l'AIE à ce forum sera bénéfique car il nous permettra de collecter des renseignements sur les initiatives européennes en cours, nous gagnerons en visibilité grâce à un réseau de plus de 30 acteurs et nous donnerons une voix à ceux qui assurent la conception, l'installation et la maintenance du réseau d'e-mobilité. Afin d'influer sur la croissance future dans les infrastructures privées à charge lente prévues par la nouvelle directive EPBD, nous avons fait circuler une **position écrite** basée sur l'expérience de membres en Norvège et en France.

Santé et sécurité

L'action principale visant à promouvoir la sécurité des installations électriques durant ces 3 dernières années a été la présidence de **FEEDS – Forum for Electrical Domestic Safety** assurée par la Secrétaire Générale de l'AIE. Bien que le forum ait historiquement principalement mis l'accent sur la collecte de données concernant les incendies d'origine électrique et d'informations sur les meilleures pratiques pour éviter ce type de sinistre, certaines activités récentes ont eu pour but de sensibiliser l'UE sur ce point. L'AIE évalue la possibilité de s'investir dans une campagne européenne au-delà de FEEDS autour de plusieurs aspects de la sécurité incendie.



Ces dernières trois années, nos groupes de travail ont échangé des informations sur la sécurité des installations et sur l'inspection, ainsi que les pratiques concluantes en termes d'installation d'éléments spécifiques d'équipement comme les PV, le stockage et les véhicules électriques.

Qualification et compétences

Avec l'émergence des nouvelles technologies innovantes, il est de plus en plus important pour les installateurs de mettre à jour leurs connaissances et compétences. Voilà pourquoi l'AIE s'est activement occupée de ce sujet durant ces 3 dernières années.

Nous avons suivi le processus législatif et nous avons informé membres notamment sur la directive relative au détachement des travailleurs et la directive relative à un contrôle de proportionnalité



les
sur

avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions. Nous avons participé à un projet de l'UE appelé « SMARTEL » fournissant aux installateurs du matériel didactique en ligne concernant les compteurs intelligents et la domotisation, et enfin, nous avons poursuivi notre implication dans la compétition pour jeunes électriciens WorldSkills dont la qualité est assurée par Adrian Sommer, notre membre de notre association suisse.

2. Représentation et communication externe

Egalement grâce à l'opportunité offerte par la refonte de différentes lois de l'UE, l'AIE a pu, dans les années 2015-2018, augmenter sa coopération avec les organisations parties prenantes intéressées à Bruxelles, accroissant par là même sa visibilité et son influence.

- Nous avons tenu notre conférence annuelle en coopération avec **GCP Europe** durant deux années consécutives et nous avons fondé un groupe de travail BIM avec eux.
- Nos membres du bureau et / ou notre Secrétaire Générale ont participé à toutes les conférences annuelles des organisations de grossistes du domaine électrique dans l'UE (**EUEW**)
- A travers notre participation à l'« Electrification Alliance », nous avons renforcé notre engagement sur les sujets liés à l'électrification auprès de représentants des **entreprises d'approvisionnement électrique, des opérateurs réseaux, des fournisseurs de technologies électriques**, etc. (Eurelectric, ENTSO-E, EuropaCables, EUROBAT, etc.)
- Grâce à la signature d'un manifeste sur la numérisation, nous avons confirmé notre coopération avec le secteur de la construction, y compris les **associations d'entrepreneurs de travaux publics et de fabricants de produits de construction** telles que EBC, FIEC, CECE, EURIMA, etc.



- En nous joignant à la plateforme électromobilité, nous avons entamé une coopération avec d'autres organisations promouvant **l'électromobilité, y compris les fournisseurs de technologie, les opérateurs de point de recharge et les fabricants automobiles**, telles que ABB, Alstom, Siemens, ChargePoint, Renault Nissan, Tesla, etc.
- Avec **SolarPower Europe**, nous avons non seulement signé un contrat de service, mais nous avons également plaidé pour la fin des mesures protectionnistes du marché européen concernant les cellules et panneaux photovoltaïques.

En plus de tout cela, nous avons mis à profit les **compétitions biennales européennes des jeunes électriciens** pour accroître encore notre visibilité dans le secteur en mettant l'accent sur la communication : un blog et des communiqués de presse.

3. Communication avec les membres

Dans les années 2015-2018, l'AIE a continué à se poser comme le « **centre de réseau** » pour ses associations membres, en organisant des événements annuels et au moins au rythme d'une fois tous les deux ans, des réunions de groupes de travail ou du secrétariat général. Au moyen de ces rencontres et des **bulletins d'information concernant l'évolution de la législation et des lettres d'informations bimensuelles**, nous avons facilité les échanges d'informations et de meilleures pratiques, nous avons informé nos membres quant aux initiatives législatives européennes et nous avons pris position sur des sujets essentiels. Notre **site Internet**, bien que basique et statique, a fourni une base de données utile à nos membres dans la mesure où l'espace membre contient tout le matériel important concernant les réunions du CA, du GSC et du Conseil des Délégués.





4. Finances, adhésions

Le plan actuel ne contenait pas d'objectifs clairs en matière de ressources financières et la possibilité d'adhérer. Malheureusement, l'AIE a connu des difficultés pour conserver son équilibre budgétaire en raison de l'irrégularité du règlement des adhésions. A ce jour, 14 associations membres de 12 pays financent les activités de l'association et bénéficient de ses services.





Notre avenir : Plan stratégique 2019-2021

Le Plan stratégique 2019-2021 est une stratégie à 360° fixant des objectifs simples qui recouvrent tous les thèmes importants pour notre association.

Avec la décarbonisation, la numérisation et l'électrification de l'économie de l'UE, le secteur de l'installation électrique gagne en importance et cette tendance devrait se poursuivre dans les nombreuses années à venir. Le secteur est à l'avant-garde des nouvelles tendances technologiques et commerciales et il offre des opportunités d'emploi de plus en plus nombreuses. Les politiques européennes et nationales mènent – ou du moins accompagnent – l'évolution positive de notre secteur. Pour toutes ces raisons, **l'AIE – la seule association européenne représentant le secteur de l'installation électrique – a besoin de croître et de mieux faire entendre la voix des électriciens à Bruxelles.**

Le thème primordial de ce plan stratégique sur 3 ans est « Passer à la vitesse supérieure » et l'objectif défini est double :

- 1. Augmenter la représentativité et la crédibilité de l'AIE**
- 2. Faire de l'AIE l'organe représentatif du secteur aussi bien pour le secteur lui-même qu'auprès des décideurs politiques**

Poser un tel objectif nécessite des efforts sur plusieurs fronts. L'équipe de l'AIE va travailler dur, comptant sur le soutien des membres et sur l'engagement commun à tous les niveaux, des membres du bureau et des secrétaires généraux jusqu'aux groupes de travail.

1. AIE : l'association de l'UE qui représente tous les installateurs électriciens à travers l'Europe

Aujourd'hui, l'AIE compte 14 membres issus de 12 pays de l'Europe de l'ouest ou du nord (y compris la Norvège et la Suisse). Toutefois, pour devenir un interlocuteur crédible auprès des décideurs politiques de l'UE, nous devons représenter les intérêts des installateurs électriques de toute l'Europe. Cela signifie que **les associations du sud et de l'est du continent** devraient rejoindre l'AIE pour y fournir un travail actif et important. Puisque les besoins d'électriciens issus de différentes régions peuvent varier, avoir plus d'associations adhérentes représente à la fois un défi concernant les discussions et les positions à prendre en interne mais également une opportunité d'enrichir les débats et les demandes législatives.

Pour s'assurer que des associations adhèrent et restent dans l'AIE, nous devons :

- **Reformer notre structure de frais d'adhésion** afin que son coût devienne abordable pour les associations nationales possédant des ressources financières limitées.
- **Diversifier nos sources de revenus** pour que, malgré des revenus d'adhésion limités, nous puissions améliorer nos activités et nos services.



Les secrétaires généraux de l'AIE et du niveau national réunis en « Groupe de travail budgétaire » exploreront la possibilité de modifier la structure actuelle de frais d'adhésion et chercheront de nouvelles sources de revenus.

Il est de la plus haute importance que toute nouvelle règle concernant les frais d'adhésion se base sur les principes d'honnêteté et de proportionnalité. Les nouvelles sources de revenus peuvent inclure l'adhésion de membres corporatifs, le parrainage ou des projets européens. Pour ce qui est des membres corporatifs, nous nous assurerons que l'AIE n'apparaisse pas comme étroitement liée à certaines entreprises et nous continuerons à respecter l'équilibre entre grandes et petites entreprises. La participation à de nouveaux projets devra être précautionneusement étudiée pour nous assurer que tout nouveau projet financera de nouvelles activités importantes et n'empêchera pas l'équipe de l'AIE de remplir ses tâches importantes et nécessaires.

Une augmentation de nos recettes, éventuellement par de nouvelles sources de financement, permettra à l'AIE de revenir à un équilibre budgétaire et de financer de nouvelles activités et services. De plus, cela accordera le financement du personnel nécessaire à l'organisation de ces activités et services. L'AIE doit entrer dans un cercle vertueux où des revenus accrus aideront l'AIE à se renforcer et à posséder une meilleure valeur de proposition pour les nouveaux membres qui à leur tour, grâce à leurs contributions, soutiennent la croissance des gains de l'AIE.

| Objectifs | Jun 2018 | Fin 2021 |
|---|---|--|
| Nombre d'associations membres | 14 membres (Europe de l'ouest et du nord) | 18 membres, y compris du sud et de l'est de l'Europe |
| Total revenus / an | Env. 180,000 EUR | Env. 230,000 EUR |
| Revenus de Parrainage / partenariat / an | 5,000 EUR | Env. 30,000 / an |
| Participation à des projets européens | 1 (finit fin 2018, aucun profit) | 1 projet lucratif |
| Nombre de FTE | 1.5 | 2-2.5 |

2. AIE : l'organe de travail du secteur de l'installation électrique

Les transformations et évolutions nombreuses que connaît notre secteur conduisent d'une part à un nombre grandissant de domaines de décisions et d'initiatives impactant nos électriciens, et d'un autre côté, à un besoin croissant en coopération avec les secteurs voisins

Les installateurs électriques en Europe sont impactés par au moins les domaines de décision suivants :

1. Energie (énergie renouvelable, efficacité énergétique...)
2. Electricité (débat CC/CA, électrification...)
3. Sécurité, dont sécurité incendie (inspection, rénovation...)
4. Bâtiments (rénovation, nouvelles technologies...)
5. Réglementations des produits (étiquetage énergétique, écodesign...)
6. Standardisation (produits, processus...)



7. Transports (électromobilité)
8. Numérisation (tout au long des chaînes de valeur de la construction et électrique)
9. Commandes publiques (durabilité environnementale, obligations de numérisation, participation des PME)
10. PME (protection et soutien)
11. Règles de fiscalité (Directives sur la TVA)
12. Formation et emploi (formation et perfectionnement des compétences)
13. Compétitivité / marché intérieur (détachement des travailleurs, professions encadrées...)

L'AIE doit suivre ces sujets et transmettre des informations sur les derniers développements dans ces domaines. Nous devons également prendre position et influencer sur certains d'entre eux. C'est la seule façon d'avoir une force de proposition claires et nous pourrions ainsi retenir nos membres et attirer de nouvelles associations.

Pour ce faire, nous allons en 2019-2021 :

- **Accentuer notre implication dans les divers forums / associations / groupes d'acteurs concernés au niveau de l'UE** afin d'obtenir facilement des informations sur les débats en cours au niveau européen, que nous pourrions à notre tour transmettre à nos membres, et pour influencer sur les discussions liées à ces sujets de façon plus efficace. Aujourd'hui, nous sommes membres de WorldSkill Europe, nous participons à l' « Electrification Alliance », à la campagne « Small is Beautiful », à FEEDS et nous sommes en passe d'adhérer à la plateforme Electromobilité. A l'avenir, à condition que les recettes soient plus importantes que les dépenses, nous adhérons à e. a. la campagne « Renovate Europe » et à l'EUAPME – l'association européenne des PME. Ces associations – aussi bien que celles auxquelles nous pourrions adhérer dans l'avenir – nous permettront d'être au courant des nouveautés concernant des thèmes tels que la rénovation des bâtiments, la sécurité, l'électromobilité, les PME, l'emploi, les commandes publiques, les décisions fiscales et de compétitivité, etc.



- **Organiser des ateliers ou des webinaires avec des spécialistes et des décideurs politiques sur des sujets spécifiques que nous ne pouvons pas activement suivre** mais qui intéressent nos membres, en tant que service supplémentaire fourni à nos membres.
- **Faciliter les contacts entre nos associations membres et les décideurs politiques européens** du même pays, particulièrement les députés européens. Par exemple, l'AIE



pourrait organiser des déjeuners ou des soirées débat sur des sujets nationaux qui sont en rapport avec des discussions au niveau européen, et inversement.

- **Renforcer notre coopération avec les chaînes de valeur électrique et de la construction** en publiant des positions communes et en plaidant pour des stratégies d'intérêt commun, par ex. numérisation et BMI.
- **Maximiser l'efficacité et la productivité dans les groupes de travail existants ou à venir**, pour que ces groupes continuent d'être des centres précieux d'échange d'informations, mais aussi pour aider l'AIE à être plus visible et plus influente.
- Augmenter la pertinence et la fréquence des **bulletins d'information sur les mises à jour en termes de réglementation** pour les membres, afin de leur fournir des informations et des renseignements actualisés, de bonne qualité et complets.

En parallèle, nous devons premièrement être à l'avant-garde concernant les sujets importants pour nous et, deuxièmement, nous devons améliorer notre visibilité et notre réputation en travaillant sur notre « notoriété de marque ».

Dans les trois prochaines années, l'AIE **mènera au moins une campagne réussie** qui bénéficiera à notre secteur et fera que notre association et les installateurs électriques seront mieux connus à Bruxelles en même temps.

Même si le nom « AIE » est associé à une longue histoire et à un héritage, un nom plus explicite pour notre association nous sera bénéfique en termes de reconnaissance, d'image et de notoriété. Nous avons besoin d'un **nom lié au secteur que nous représentons**, et que les gens retiennent. Cela est très important à Bruxelles au sens où des milliers d'associations essaient d'y être présentes et de créer des contacts avec les institutions européennes.

Avec un nouveau nom, nous devons avoir un **nouveau logo et un site Internet plus moderne**. En plus de permettre des mises à jour plus rapides et plus faciles à l'équipe de l'AIE, notre futur site Internet montrera que nous sommes une association dynamique, active sur les sujets importants. Cela nous rendra plus attrayants vis-à-vis des autres acteurs et des décideurs politiques.

La secrétaire Générale **prendra la parole au cours de plus d'événements** et l'AIE **organisera un événement phare par an à Bruxelles**, afin d'améliorer notre visibilité et notre notoriété.

Enfin, puisque Twitter et Politico deviennent les médias sociaux les plus consultés par les décideurs politiques, nous allons **renforcer notre activité et notre promotion sur les médias sociaux** en vue d'augmenter nos chances d'atteindre les politiques à Bruxelles. Nous allons essayer de poster des messages, des citations et des articles sur les médias sociaux les plus adaptés, en signalant chaque fois que nous avons rempli un objectif, et nous allons construire un réseau solide avec nos conseillers en communication avec nos organisations membres pour diffuser notre message jusqu'au niveau national.



| Objectifs | Juin 2018 | Fin 2021 |
|--|------------------------------|---|
| Nouvelle identité visuelle (nom, logo, site Internet) | // | Processus terminé, retours positifs reçus |
| Nombre de sessions d'information / webinaires / événements pour les membres | 0 | 2/an |
| Fréquence d'une mise à jour en terme de politique pour les membres | Bimensuelle | Au moins 1/ mois |
| Nombre d'événement de l'AIE à Bruxelles | 0 | Au moins 1/an |
| Nombre de prise de parole publiques de la Secrétaire Générale | 2/an | 6/an |
| Nombre de campagnes menées par l'AIE | 0 | Au moins 1 |
| Activité sur les médias sociaux | 60 Followers/ Env. 1 Retweet | 1,000 Followers/ Env. 10 Retweets |
| Couverture médiatique / articles mentionnant l'AIE | 0 | 1/mois |
| Nombre de communiqués de presse | 2/an | 6/an |



2019: créer une dynamique

Du point de vue politique, 2019 sera une année calme car au printemps se tiendront les élections européennes et la nomination des nouveaux commissaires européens. L'absence relative du besoin d'engagement politique dans le premier semestre va nous permettre de nous focaliser sur les réformes internes et sur notre stratégie :

- Nous allons discuter et décider des contributions financières de nos associations membres et réfléchir à la possibilité à l'adhésion de membres corporatifs
- Nous allons mettre en place une stratégie budgétaire pour attirer des fonds de sociétés
- Nous allons discuter et prendre des décisions concernant la place que nous devons occuper à Bruxelles, via notre nouveau nom, notre nouvelle identité visuelle, notre nouveau site Internet, un événement de rebranding et le Conseil des Délégués à Bruxelles en 2020 / réunion et conférence générales annuelles
- Nous allons prendre des décisions stratégiques concernant la coopération avec d'autres associations à travers les chaînes de valeurs électrique et de la construction
- Nous allons renforcer nos groupes de travail, en prenant position sur des sujets importants
- Nous allons discuter de nouveaux services à offrir aux membres et les mettre en place

Nos objectifs et activité 2019 seront les suivantes :

1. Jeter les bases concernant les adhésions et pour une croissance budgétaire

- **S'assurer que le Conseil des Délégués 2019 ratifie la réforme de l'adhésion** proposée par notre groupe de travail budgétaire :
 - Ces réformes vont rendre le prix de l'adhésion plus abordable pour les associations ayant des moyens limités, nous permettant de gagner au moins 1 nouveau membre en fin d'année et nous mettant sur la voie d'une représentation à travers toute l'Europe
 - Les réformes vont également nous permettre d'offrir la possibilité à des sociétés de participer aux activités de l'association en échange d'une contribution financière – ce type de financement que nous augmenterons en 2020 va nous permettre de commencer de nouvelles activités, d'augmenter notre force de proposition pour d'autres nouvelles associations membres
- **Obtenir des financements du parrainage** lors du conseil des délégués / réunion générale annuelle en Suisse et du sponsoring lors de notre événement de rebranding ; cela est essentiel si nous souhaitons arriver à une situation budgétaire durable, sans augmenter les frais d'adhésion qui risquerait de nous faire perdre quelques-unes de nos associations membres



- **Nous impliquer dans un nouveau projet européen lucratif**, en s'assurant que les recettes dépassent largement les dépenses, et que le projet finance des activités utiles ou nécessaires.

2. Engager un tournant décisif en termes de visibilité et d'influence

- **Optimiser notre participation à des forums organisés par des acteurs du secteur ou des organisations**, pour maximiser notre collecte de renseignements, notre visibilité et notre influence ; nos décisions seront-elles aussi influencées par les priorités politiques fixées par la commission européenne
- Participer, si possible en tant que leader, **à au moins 1 campagne** en collaboration avec un ou plusieurs forums d'acteurs du secteur ou organisations et faire prendre la parole à la secrétaire générale **à au moins 3 événements**.
- **Publier pour nos membres des mises à jour sur les décisions politiques au moins une fois par mois et publier des lettres d'informations mensuelles pour le monde extérieur** en promouvant le secteur de l'installation électrique et en faisant de l'AIE l'organisme leader pour ce secteur
- **Proposer 1 ou 2 services supplémentaires à nos membres**, comme des sessions d'information / webinaires avec des décideurs politiques et des spécialistes sur des sujets intéressants pour le secteur, ou des événements de petite taille visant à créer un réseau avec les décideurs politiques de l'UE
- **Fixer une orientation claire pour le groupe de travail sur la chaîne de valeur** : faire que ce groupe publie au moins un rapport et planifier avec ce groupe une « conférence de la chaîne de valeur » pour l'année suivante
- **S'assurer que les groupes de travail technique et orientation politique atteignent au moins 1 ou 2 résultats tangibles**, comme le positionnement de l'AIE sur certains sujets
- **Mettre en place un rebranding réussi** :
 - Préparer la transition vers un nouveau nom, un nouveau logo et un nouveau site Internet, garder les membres impliqués, s'assurer qu'ils avalisent la nouvelle identité de l'AIE lors du conseil des délégués 2019
 - Organiser un événement fructueux à l'automne 2019 pour dévoiler et célébrer notre nouvelle identité ; s'assurer que cet événement permettra à nos membres de faire du réseautage avec les sociétés de toute la chaîne de valeur électrique et de la construction et avec les décideurs politiques
 - S'assurer que les frais soient complètement ou presque couverts par le sponsoring
- **Communiquer rapidement sur tous les documents pertinents**, utilisant les médias sociaux et les communiqués de presse, en augmentant le nombre de followers Twitter et / ou les mentions médiatiques



| Objectifs | | Fin 2019 |
|---|--|---|
| Adhésion et budget | | |
| Résultats de la réforme de l'adhésion | | <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 nouvelle association • Possibilité offerte pour les sociétés de participer aux activités de l'AIE |
| Sponsoring | | 20,000 EUR pour le Conseil des délégués et événement de rebranding en plus du sponsoring KNX (5,000) |
| Projets européens | | 1 projet à faible marge lucrative |
| Budget général | | Déficitaire de 20,000 EUR maximum |
| Visibilité et influence | | |
| Campagnes | | Participation (rôle de leader) dans au moins 1 campagne |
| Participation à des événements | | Prise de parole de la Secrétaire Générale à au moins 3 événements |
| Mise à jour sur la politique et lettres d'information | | Mensuel |
| Services supplémentaires aux membres | | 1-2 sessions d'information / webinaires / événements à petite échelle |
| Groupe de travail chaîne de valeur | | 1 document tangible, ex. rapport |
| Groupes e travail technique et énergie | | 1-2 documents tangibles de chacun d'eux |
| Rebranding | | Terminé avec succès |
| Médias et médias sociaux | | Au moins trois mentions médiatiques, 3 communiqués de presse et 350 followers sur Twitter |



| BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 | |
|---|----------------------------------|
| European Association of Electrical Contractors | |
| ACTIF | PASSIF |
| ACTIF IMMOBILISE | CAPITAUX PROPRES |
| Immobilisations incorporelles | € 7,163.20 |
| Film (Being an Electrician) | € 12,524.71 |
| Amortissements | € -12,524.71 |
| Site Web | € 25,155.90 |
| Amortissements | € -17,992.70 |
| Immobilisations corporelles | |
| Mobilier et matériel bureau | € 15,004.89 |
| Amortissements | € -15,004.89 |
| VALEURS DISPONIBLES | DETTES |
| Créances | € 318,721.58 |
| Créance (Evelyne) | € 718.20 |
| Créances douteuses | € 718.20 |
| Pertes de valeurs (ASSISTAL-FENIE) | € 24,384.75 |
| | € -24,384.75 |
| Trésorerie | Comptes de régularisation |
| Portefeuille | € 314,461.57 |
| Garantie locative 088-2517311-59 | € 217,291.12 |
| Compte d'épargne 088-2322579-06 | € 990.25 |
| Portefeuille Van Lanschot | € 95,102.37 |
| | € 1,077.83 |
| Valeurs disponibles | Salaires |
| Compte en banque 068-2337263-75 | € 0.00 |
| | € 3,541.81 |
| | € 3,541.81 |
| TOTAL ACTIF | TOTAL PASSIF |
| € 325,884.78 | € 325,884.78 |
| TOTAL BILAN | TOTAL BILAN |
| € 325,884.78 | € 325,884.78 |
| | € 12,375.30 |
| | Projet européen Smartel |
| | Accrual Holiday pay vacation |
| | Comptes d'attente |
| | Factures à recevoir |
| | Fournisseurs |
| | € 3,516.76 |
| | € 1,512.50 |
| | Bénéfice reporté |
| | € 343,323.23 |
| | Résultat 2017 |
| | € -34,843.01 |
| | € 308,480.22 |



NOTE EXPLICATIVE SUR LES FINANCES DE L'AIE

Résultats 2017

AIE a clôturé l'année avec un déficit budgétaire d'environ 35 000 EUR.

Ce déficit est principalement attribuable aux contributions des membres impayés.

En 2016, il a été décidé de répartir également l'annulation de plusieurs contributions impayées, de l'association italienne ASSISTAL et de l'association espagnole FENIE, sur les années 2016 et 2017. En 2017, ces contributions impayées s'élevaient à 24 384,75 EUR (ligne de dépenses 15).

Les contributions de l'association hongroise EMOSZ et de l'association slovène EZS ont été incluses dans le budget 2017 mais n'ont pas été collectées. La somme de ces frais est de : 9 816,17 EUR.

Outre des contributions, les dépenses de personnel en 2017 ont été plus élevées que prévues car les indemnités de congés et primes de fin d'année 2017 de l'ancien secrétaire général et de la conseillère en communication n'avaient pas été comptabilisées à tort dans le budget 2017, et maintenant apparaissent dans les résultats de fin d'année (ligne 2 de dépenses).

Les services de 2017 de l'ancien comptable de l'AIE n'avaient pas été comptabilisés non plus et apparaissent maintenant sur les résultats de fin d'année (ligne 1 des dépenses). Cependant, cette dépense est compensée par d'autres dépenses inférieures aux prévisions.

Il existe un décalage entre les recettes réelles et les dépenses liées aux projets de l'UE par rapport aux prévisions. Cependant, le rapport entre les revenus et les dépenses est resté plus ou moins équilibré.

Budget 2018

Le budget 2018 est un peu différent du budget de l'année passée, car le secrétariat de l'AIE a été externalisé avec un contrat de services entrant en vigueur le 1^{er} mars 2018. Cependant, nous n'avons pas modifié la manière dont le budget était présenté – c'est-à-dire nous avons continué à utiliser la dénomination et la catégorisation historiques pour les dépenses et les revenus.

Dépenses

Les dépenses de location, d'assurance, de téléphone, d'internet, de comptabilité (ligne de dépenses 1), de personnel (ligne 2) et de bureau (ligne 3) seront nettement inférieures aux prévisions car elles ne sont encourues qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars. Depuis le 1^{er} mars, toutes ces dépenses ont été couvertes par le contrat avec SolarPower Europe. Il y a un chevauchement d'un mois entre l'ancien et le nouveau régime.



Ligne 1: les coûts de location, d'assurance, de téléphone, d'internet et de comptabilité sont inférieurs aux prévisions en raison du contrat avec SolarPower Europe. L'abonnement à Politico n'a pas été renouvelé, ici nous avons économisé 7 500 EUR.

Ligne 2: les coûts de personnel sont composés des salaires de l'ancien secrétaire général et de la conseillère en communication pour les mois de janvier à mars 2018, ainsi que de leurs primes de vacances de 2018 et de leurs primes de fin d'année.

Ligne 3: les dépenses de bureaux sont couvertes par le contrat avec SolarPower Europe.

Ligne 4: amortissement de l'équipement est le libellé utilisé par l'ancien secrétaire général pour se référer à l'amortissement du site Web actuel de l'AIE. L'amortissement s'élève à 3 600 EUR. La dernière année d'amortissement est en 2019.

Lignes 5, 6 et 8: couvrir la participation du personnel de l'AIE aux réunions à Bruxelles et à l'étranger. Nous pensons que nous serons en ligne avec les coûts prévus.

Lignes 7 et 9: nous prévoyons de dépenser plus ou moins comme prévu pour assister au CoD à Stockholm, fournir la traduction de tous les documents et l'interprétation en français et en allemand.

Ligne 11: les coûts d'hébergement du site Web et du compte courriel restent les mêmes que l'an dernier; Cependant, les coûts généraux de support informatique diminuent car, à l'exception des modifications de sites Web, nous dépendons maintenant du responsable informatique de SolarPower Europe.

Ligne 12: la promotion et la communication ont été budgétisées pour 1 000 EUR, mais nous ne prévoyons pas de concevoir et d'imprimer du matériel cette année, ni d'afficher des annonces payantes sur les médias, etc.

Ligne 13: nous paierons bientôt la cotisation pour EuroSkills et le secrétaire général et la conseillère en communication vont voyager à Budapest pour assister à la compétition.

Ligne 14: les autres coûts impliquent certains frais administratifs et de transaction engagés pour la transition de l'ancien au nouveau régime, par ex. mises à jour sur le journal officiel belge.

Ligne 15: nous avons annulé, comme prévu, tous les frais d'adhésion impayés en 2017, donc il n'y a pas de retards à signaler cette année sur ce front.

Ligne 18: le projet de l'UE auquel nous participons actuellement nécessitera des travaux, en particulier dans la seconde moitié de cette année. Les coûts et les revenus s'équilibreront plus ou moins.

Ligne 19: au CoD de l'année dernière, il a été décidé de réserver 20 000 EUR pour la transition de l'ancien au nouveau régime AIE. Une partie de cet argent sert à couvrir certains chevauchements de coûts dans la transition de l'ancien régime au nouveau régime.

Lignes 21 et 22: les coûts contractuels de SolarPower Europe ont été ventilés en deux lignes de dépenses - personnel et autres services.



Revenu

Contributions :

Nous prévoyons de collecter toutes les contributions des 14 membres actifs de l'AIE en 2018. Nous n'avons pas facturé les membres associés. Nous avons facturé nos 14 membres actifs en janvier 2018, et à la fin du mois du mai, nous avons collecté toutes les contributions de tous les membres, sauf de ZVEH et de FFIE.

Suite à l'obtention d'un numéro de TVA, l'AIE doit réémettre toutes les factures de cotisations 2018 pour ces membres. Les membres de l'AIE qui ne possèdent pas de numéro de TVA doivent payer la cotisation + la TVA en Belgique qui s'élève à 21%. Certains de ces membres ont exprimé des préoccupations à ce sujet. En guise de solution provisoire, nous avons accepté de réduire les frais d'adhésion pour compenser la TVA, mais cela entraînera une réduction du revenu des cotisations d'environ 15 000 (dépenses ligne 20) pour AIE.

Ligne 15 : nous avons actuellement un contrat de sponsoring avec KNX qui rapporte 5 000 EUR/an. Nous avons budgété un nouveau contrat de sponsoring d'une valeur de 5 000 EUR cette année, mais vu qu'il y avait une transition très chargée, nous ne prévoyons pas capable de travailler sur un nouvel accord dans les prochains mois.

Informations sur les réserves de l'AIE

Les fonds AIE étaient auparavant partager entre deux comptes bancaires de Belfius (un compte de débit et un compte d'épargne) et a à deux comptes d'investissement gérés par une société d'investissement privé (Van Lanschot). Le PCC a récemment décidé de fermer les comptes avec Van Lanschot et d'y transférer tous les fonds (environ 230 000 EUR) au compte d'épargne de Belfius.

Conclusions

Nous prévoyons clôturer cette année avec un déficit de 33 500 EUR contre un déficit budgétaire de 17 300 EUR.

Donc, si nous n'avions pas ce problème de TVA, nous terminerions l'année avec des résultats conformes aux attentes.

Nous nous attendions à ce que nous perdions 17 300 EUR, ce qui aurait fait grimper les réserves, comme nous l'avons fait au cours des deux dernières années au moins. Cette situation n'est pas durable. Sans faire de changement, AIE a constamment perdu de la traction et des revenus.

Budget 2019

L'année prochaine devrait être un point de basculement. Nous devrions investir dans l'objectif de croissance et de rentabilité l'année suivante. Nous devrions considérablement améliorer la visibilité et la réputation de notre association, attirer de nouveaux membres et de nouveaux financements.

Comparé aux budgets précédents, le budget de l'année prochaine affiche les dépenses et les revenus un peu différemment d'avant. Tout d'abord, le contrat avec SolarPower Europe couvre de nombreux types de



dépense qu'AIE avait dans le passé, de sorte le budget de l'année prochaine sera plus simple que les précédents. Deuxièmement, nous avons renommé et regroupé certaines dépenses appartenant à la même catégorie, par exemple tous les voyages sont ensemble et toutes les réunions sont ensemble, sauf le CoD.

Dépenses

Ligne 1: les services de SolarPower Europe coûteront probablement de 3 à 5 000 euros de plus que cette année, car il y aura une indexation au coût de la vie. Autant que la situation financière de l'association soit sur une trajectoire positive, le PCC évaluera la possibilité de contracter plus de services coûtant environ 10 000 EUR pour couvrir les activités accrues de l'AIE.

Ligne 3: le personnel d'AIE et les assurances de bureau sont couverts par SolarPower Europe; Cependant, nous avons été invités à signer deux assurances en dehors de l'enveloppe du contrat de service. Ils couvrent la responsabilité de l'AIE et la responsabilité du PCC de l'AIE. Cela vous coûtera environ 2 500 EUR.

Ligne 4: à compter de l'année prochaine, nous externaliserons la vérification des livres de notre association, car nous voulons alléger le poids sur les épaules de nos membres, et nous voulons que la vérification soit fiable et professionnelle.

Ligne 6: nous avons fusionné certaines lignes de dépenses passées en une ligne couvrant tous les déplacements du personnel de l'AIE en Europe.

Ligne 7: cette ligne couvre la restauration commandée lorsque l'AIE organise des réunions dans ses bureaux.

Ligne 8: nous avons fusionné certaines des anciennes lignes de dépenses en une ligne couvrant la participation du personnel de l'AIE aux réunions et conférences à Bruxelles ainsi que quelques formations, selon les besoins.

Ligne 9: le CoD de l'année prochaine sera en Suisse. Nous avons regroupé tous les coûts engagés par le personnel d'AIE pour cet événement. Ils concernent le voyage, la traduction et l'interprétation.

Lignes 2 et 10: nous prévoyons de changer notre site internet l'année prochaine, pour en acheter un plus dynamique et moderne. Cela se produira plus ou moins à l'automne 2019. Ainsi, nous paierons toujours certains coûts liés à l'hébergement du site Web actuel. Nous finaliserons l'amortissement du site actuel (3 600 EUR) et commencerons à amortir le nouveau (3 000/15 000 EUR au total, répartis sur 5 ans).

Ligne 11: nous prévoyons de changer de nom l'année prochaine, en adoptant un nom plus révélateur et une identité visuelle plus moderne, célébrant cela avec un lancement de 'rebranding' à Bruxelles. Nous prévoyons que tout cela pourrait coûter environ 15 000 EUR - cela couvre les coûts encourus par un designer pour préparer le nouveau logo et les nouveaux modèles, et par le personnel d'AIE pour louer l'emplacement et l'équipement et commander la restauration pour l'événement. Comme expliqué ci-dessous, nous prévoyons de couvrir presque entièrement les coûts de rebranding via les sponsorships.



Ligne 12: nous souhaitons concevoir et imprimer du matériel l'an prochain et dépenser au maximum 1 000 EUR.

Ligne 13: avec nos membres, nous évaluerons la possibilité d'optimiser notre adhésion aux organisations de l'UE, afin de maximiser la collection d'informations et de renseignements et d'influencer sur tous les domaines politiques pertinents de l'UE. Nous ne prévoyons toutefois pas dépenser beaucoup plus que ce que nous dépensons actuellement en adhésion (de 5 000 EUR en 2018 à 6 000 EUR en 2019).

Ligne 14: le projet de l'UE auquel nous participons actuellement se termine en décembre de cette année. Cependant, nous prévoyons d'examiner de nouveaux projets possibles, à condition qu'ils apportent de multiples avantages à nos associations et qu'ils ne dévient pas le personnel de l'AIE de ses activités de base et nécessaires. Nous avons pris des hypothèses raisonnables pour les coûts et les revenus, faisant une petite marge de 2 000 EUR.

Revenu

Ligne 1:

Un groupe de travail sur le budget, composé du secrétaire général de l'AIE et des secrétaires généraux des 14 associations membres de l'AIE, sera établi à l'automne cette année pour identifier la réforme la plus appropriée qui garantira que les contributions de l'année prochaine soient proportionnés et abordables pour tous les nouveaux membres existants et éventuels, y compris ceux sans numéro de TVA. Nous espérons que cette réforme nous permettra de collecter autant d'argent que prévu pour cette année, soit 170 000 EUR. Cependant, pour être du bon côté, nous avons pris l'hypothèse pessimiste qu'en 2019, nous serons en mesure de collecter autant que nous finirons par les collecter à la fin de cette année, soit 155 000 EUR.

En attendant les recommandations du groupe de travail budgétaire, nous suggérons que, contrairement à la pratique habituelle, au CoD de cette année nous approuvons du revenu total des contributions de l'AIE mais ne votons pas sur les contributions de chaque membre individuel de l'AIE.

Ligne 2: nous prévoyons que, à la suite de la réforme des cotisations et de l'amélioration des services et de la proposition de valeur, l'adhésion deviendra plus abordable et attractif pour un plus grand nombre d'associations et nous ferons au moins 5 000 EUR de plus de nouveaux membres.

Ligne 4: nous ne prévoyons pas d'autres offres de sponsoring à moyen terme, en plus du contrat que nous avons avec KNX. C'est parce que certains de nos membres ne sont pas à l'aise avec l'idée de l'AIE étant perçue comme liée à certaines entreprises spécifiques.

Ligne 5: notre événement de rebranding sera sponsorisé. Nous sommes convaincus que nous serons en mesure de collecter 15 000 EUR. L'événement aura lieu à Bruxelles, peu après les élections des nouveaux membres du Parlement européen et la nomination de nouveaux commissaires et de leur personnel. L'événement sera donc l'occasion idéale pour les entreprises de venir rencontrer de nouveaux décideurs politiques. L'événement offrira également la plate-forme parfaite pour les entreprises de fabrication et de marchand en gros pour réseauter avec nos associations nationales représentant les clients de ces entreprises.



Ligne 6 : En plus du sponsorship de notre événement du changement d'image, avec l'appui du groupe de travail sur le budget, nous essaierons l'année prochain d'exploiter d'autres possibilités de revenus. Nous visons à collecter 15 000 EUR auprès d'autres sponsors et / ou services.

Ligne 7: comme mentionné ci-dessus, nous prévoyons d'examiner de nouveaux projets possibles, à condition qu'ils apportent de multiples avantages à nos associations et ne détournent pas le personnel d'AIE de leurs activités de base et nécessaires. Nous avons pris des hypothèses raisonnables pour les coûts et les revenus, faisant une petite marge de 2 000 EUR.

Conclusions

Malgré une augmentation des activités, nous prévoyons clôturer l'année prochaine avec un déficit similaire à celui que nous avons clôturé ces dernières années, si nous n'avons pas eu de frais d'adhésion impayés et un problème de TVA: environ 23 000 EUR.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas viable de continuer à utiliser les réserves. Nous sommes convaincus que l'année prochaine sera un point de basculement. Nous intensifierons nos activités et investirons pour améliorer notre visibilité et notre réputation afin d'attirer de nouveaux membres et du financement. Notre objectif est d'atteindre le seuil de rentabilité en 2020.

Budget 2020

Les principales différences entre les budgets prévus pour 2019 et 2020 sont les suivantes:

- En 2020, l'AIE atteindra le seuil de rentabilité, notamment grâce à l'augmentation des revenus des nouveaux membres et des sponsors
- Le CoD aura lieu à Bruxelles, et non en Allemagne comme prévu; le coût global du CoD, y compris l'interprétation et la traduction, sera de près de 60 000 EUR, ce qui est bien inférieur au coût des CoD précédents. En effet, nous allons raccourcir le programme de l'événement et / ou partager les coûts de son organisation avec d'autres associations dans la chaîne de valeur électrique, avec qui nous renforcerons la coopération. Les coûts seront entièrement couverts par les frais d'entrée (40 000 EUR) et le sponsorship (20 000 EUR)
- La conférence associée à la CoD sera notre événement phare 2020 à Bruxelles, tandis qu'en 2019 notre événement à Bruxelles aura été la cérémonie de rebranding
- Grâce à une nouvelle réforme des articles de l'AIE, proposée par le groupe de travail sur le budget et votée par le CoD 2019, en 2020, nous serons en mesure d'ouvrir la participation aux activités des associations aux entreprises en échange d'une contribution financière d'environ 10.000 EUR.
- Le contrat de service avec SolarPower Europe deviendra plus cher car le secrétariat de l'AIE intensifiera ses activités, notamment pour organiser un CoD à Bruxelles et collecter des sponsorships pour couvrir les coûts.

Budget 2021

- En 2021, l'AIE deviendra rentable, clôturant l'année avec un excédent 7 500 EUR



-
- Le CoD étant hébergé par notre membre luxembourgeois, nous ne prendrons pas en charge les coûts d'organisation de l'événement, mais nous travaillerons avec APEL pour générer des revenus de sponsoring pour nos deux associations.



CD 18-07



RAPPORT DU AUDITEUR

EXERCICE 2017

Je soussigné, Monsieur Kris VAN DINGENEN, désigné par le Conseil des Délégués de l'AIE du 22 Septembre 2017 à Vienne comme auditeur, ai procédé le 26 juin 2018 à la mission qui m'a été confiée.

J'ai pris connaissance et vérifié les comptes de bilan et de résultat arrêtés au 31 décembre 2017.

J'ai contrôlé les inscriptions comptables d'une manière approfondie, vérifié la concordance entre les ordres de paiement et les pièces justificatives, et obtenu de la part du Secrétaire Général de l'AIE les explications et informations demandées.

Par conséquent, je peux certifier que toutes les transactions ont été effectuées correctement et reflètent consciencieusement l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'AIE.

Sur base de ce qui précède, je conclus ce rapport avec la mention explicite que je n'ai aucune réserve ni objection à formuler.

En foi de quoi, je demande au présent Conseil des Délégués de l'AIE d'approuver les comptes de bilan et de résultat au 31/12/2017 tels qu'ils ont été arrêtés.

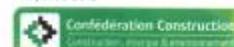
Fait à Kortenberg, le 26 juin 2018

Kris VAN DINGENEN



Techlink asbl - J. Chantraineplantsoen 1, 3070 Kortenberg
T +32 2 896 96 10 - BE 0682.796.163 - info@techlink.be

À la partie de la





CD 18-07



Philippe RIFAUX
Délégué Général

Je soussigné, Monsieur Philippe RIFAUX, désigné par le Conseil des Délégués de l'AIE du 22 septembre 2017 à Vienne comme auditeur, ai procédé le 26 juin 2018 à la mission qui m'a été confiée.

J'ai pris connaissance des livres et documents comptables au titre de l'exercice 2017.

Sur la base de ce qui précède, je conclus ce rapport avec **la mention explicite que je n'ai aucune réserve ni objection à formuler, et que tout est en ordre.**

Fait à Paris, le 26 juin 2018

Philippe RIFAUX

Membre adhérent de la :



NOTES POUR LES MEMBRES DE L'AIE SUR LE TVA

Pourquoi a AIE demandé un numéro TVA ?

1. Pour AIE, il est pratique d'avoir un numéro de TVA pour tous les services et biens que nous achetons en Belgique, y compris l'adhésion à d'autres organisations, la conception et l'impression de rapports, et tous autres services dont il faut payer de la TVA en plus. Maintenant que nous avons un numéro de TVA, nous sommes en mesure de minimiser nos coûts, en payant le prix des services et des biens en provenance de Belgique sans TVA. En effet, selon la législation de l'UE, il est possible de récupérer la TVA du pays fournisseur.
2. Les services et biens que nous achetons couvrent donc également le contrat que nous avons avec un tiers (SolarPower Europe) pour le fonctionnement de notre secrétariat. Bien que le besoin d'obtenir un numéro de TVA ait été identifié il y a quelques années, la décision de suivre cette voie a été prise en 2017, lorsqu'il est devenu clair que nous ne pouvions externaliser notre secrétariat à un tiers seulement si nous pouvions récupérer aussi la 21% TVA facturée en plus du prix de ce service.
3. Pour AIE, il est pratique d'avoir un numéro de TVA également pour d'éventuels futurs services achetés à l'étranger, tels que l'interprétation pour des réunions annuelles lorsque les réunions n'ont pas lieu en Belgique. Si nous n'avions pas de numéro de TVA, nous ne paierions pas la TVA aux prestataires de services étrangers, mais nous devons faire une déclaration et payer la TVA sur les services aux autorités fiscales belges. En effet, selon la législation de l'UE, les associations sans numéro de TVA achetant des services à l'étranger doivent payer la TVA sur ces services à leurs autorités nationales.

Aspects fiscaux liés aux factures de frais d'adhésion à l'AIE, que l'AIE ait ou non un numéro de TVA:

Comme mentionné ci-dessus, conformément à la législation de l'UE, les associations sans numéro de TVA achetant des services de l'étranger doivent payer la TVA sur ces services à leurs autorités nationales. Les frais d'adhésion à AIE sont payés par les membres d'AIE à travers l'Europe en échange de certains services fournis par AIE en Belgique. Ainsi, indépendamment du fait que l'AIE dispose ou non d'un numéro de TVA, les membres de l'AIE devraient déclarer à leurs autorités nationales le paiement des contributions d'AIE et payer à leurs autorités nationales la TVA au-dessous des contributions.

Implications du numéro de TVA d'AIE pour les membres de l'AIE:

1. AIE a obtenu un numéro de TVA cette année, et la décision s'applique rétroactivement à toutes les transactions AIE effectuées depuis janvier 2018. Par conséquent, les contributions AIE, que nous avons émis en janvier 2018, doivent être refacturés.
2. Les membres AIE avec un numéro de TVA paieront la contribution sans TVA, car il s'agit d'une transaction B2B entre deux entités avec des numéros de TVA.
3. Les membres de l'AIE sans numéro de TVA paieront la cotisation avec TVA au-dessous. Alternativement, les factures de frais d'adhésion AIE peuvent être émises sans TVA au-dessous,



mais les associations nationales doivent déclarer la transaction à leurs autorités fiscales et leur payer la TVA. Cela signifie qu'il n'y a aucun moyen de payer la TVA au-dessous des contributions pour les associations nationales qui n'ont pas de numéro de TVA.



| BUDGET 2019 | | | |
|--|--|---|---------------------------|
| Association Européenne de l'Installation Electrique DEPENSES | BUDGET 2019 | REVENUS | BUDGET 2019 |
| 1 Services SPE | € 154,000.00 | 1 Contributions de membres actifs (14) | € 155,000.00 |
| Services SPE supplémentaires (?) | € 10,000.00 | 2 Contributions de nouveaux membres | € 5,000.00 |
| 2 Site web et hébergement des emails | € 1,200.00 | | |
| 3 Assurances pour AIE and Conseil de l'AIE | € 2,500.00 | | |
| 4 Audit externe | € 2,500.00 | 3 Plus-values et intérêts | € 400.00 |
| 5 Frais bancaires et autres | € 700.00 | | |
| 6 Frais de voyage | € 6,000.00 | | |
| 7 Réunions AIE | € 1,500.00 | | |
| 8 Conférences et formations à Bruxelles | € 2,000.00 | | |
| 9 Participation en CoD (Suisse) CoD traduction simultanée CoD traduction des documents | € 3,500.00 € 6,000.00 € 2,000.00 | | |
| 10 Amortissement de site web (ancien et nouveau) | € 6,600.00 | | |
| 11 Changement d'image (identité visuel et événement) | € 15,000.00 | 4 Sponsorship (KNX) Sponsorship de l'évènement changement d'image | € 5,000.00 € 15,000.00 |
| 12 Promotion et communication | € 1,000.00 | 6 Autres Sponsorships et/ou contributions supplémentaires | € 15,000.00 |
| 14 Euroskills et/ou autre adhésion | € 6,000.00 | | |
| 15 Projets de l'UE | € 5,000.00 | 7 Projets de l'UE | € 7,000.00 |
| TOTAL | € 225,500.00 | TOTAL | € 202,400.00 |
| | | RESULTAT | -€ 23,100.00 |



CD 18-10

| BUDGET 2020 | | | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Association Européenne de l'Installation Electrique DEPENSES | BUDGET 2020 | REVENUS | BUDGET 2020 |
| 1 Services SPE | € 158,000.00 | 1 Contributions de membres actifs (14) | € 160,000.00 |
| Services SPE supplémentaires | € 20,000.00 | 2 Contributions de nouveaux membres | € 15,000.00 |
| 2 Site web et hébergement des emails | € 1,200.00 | 3 Contribution d'entreprises associées | € 10,000.00 |
| 3 Assurances pour AIE and Conseil de l'AIE | € 2,500.00 | | |
| 4 Audit externe | € 2,500.00 | | |
| 5 Frais bancaires et autres | € 700.00 | 4 Plus-values et intérêts | € 400.00 |
| 6 Frais de voyage | € 6,000.00 | | |
| 7 Réunions AIE | € 1,500.00 | | |
| 8 Conférences et formations à Bruxelles | € 2,000.00 | | |
| 9 Participation en CoD (Bruxelles) | € 50,000.00 | 5 CoD frais d'entrée | € 40,000.00 |
| CoD traduction simultanée | € 6,000.00 | 6 CoD sponsorship | € 20,000.00 |
| CoD traduction des documents | € 2,000.00 | 7 Sponsorship (KNX) | € 5,000.00 |
| 10 Amortissement de site web | € 3,000.00 | Autres Sponsorships et/ou contributions | |
| 11 Promotion et communication | € 1,000.00 | 8 supplémentaires | € 10,000.00 |
| 12 Euroskills et/ou autre adhésion | € 6,000.00 | | |
| 13 Projets de l'UE | € 5,000.00 | 9 Projets de l'UE | € 7,000.00 |
| TOTAL | € 267,400.00 | TOTAL | € 267,400.00 |
| | | RESULTAT | € 0.00 |



| BUDGET 2021 | | | |
|---|---------------------|--|---------------------|
| Association Européenne de l'Installation Electrique | BUDGET 2021 | BUDGET 2021 | BUDGET 2021 |
| DEPENSES | | REVENUS | |
| 1 Services SPE | € 162,000.00 | 1 Contributions de membres actifs (14) | € 165,000.00 |
| Services SPE supplémentaires | € 20,000.00 | 2 Contributions de nouveaux membres | € 15,000.00 |
| 2 Site web et hébergement des emails | € 1,200.00 | 3 Contribution d'entreprises associées | € 10,000.00 |
| 3 Assurances pour AIE and Conseil de l'AIE | € 2,500.00 | | |
| 4 Audit externe | € 2,500.00 | | |
| 5 Frais bancaires et autres | € 700.00 | 4 Plus-values et intérêts | € 400.00 |
| 6 Frais de voyage | € 6,000.00 | | |
| 7 Réunions AIE | € 1,500.00 | | |
| 8 Conférences et formations à Bruxelles | € 2,000.00 | | |
| 9 Participation en CoD (Luxembourg) | € 3,500.00 | 5 Sponsorship CoD | € 30,000.00 |
| CoD traduction simultanée | € 6,000.00 | | |
| CoD traduction des documents | € 2,000.00 | | |
| 10 Amortissement de site web | € 3,000.00 | | |
| 11 Promotion et communication | € 1,000.00 | 6 Sponsorship (KNX) | € 5,000.00 |
| | | Sponsorship événement/campagne à Bruxelles | € 10,000.00 |
| 12 Evènement/campagne à Bruxelles | € 10,000.00 | 7 Projets de l'UE | € 7,000.00 |
| 13 Euroskills et/ou autre adhésion | € 6,000.00 | | |
| 14 Projets de l'UE | € 5,000.00 | | |
| TOTAL | € 234,900.00 | TOTAL | € 242,400.00 |
| | | RESULTAT | € 7,500.00 |



PROPOSITIONS DE NOMINATIONS À L'ÉLECTION DES MANDATAIRES DE L'AIE

Conformément à l'article 14 de l'AIE, le Conseil des délégués (**Assemblée Générale**) élit tous les trois ans les membres du Comité de Coordination Politique (**Conseil d'Administration**) choisis parmi les représentatives du Conseil des délégués (**Assemblée Générale**). Vous trouverez les nominations proposées par le Comité de Coordination Politique (**Conseil d'Administration**) pour les mandats respectifs.

| Position: | Personne actuelle: | Nomination proposée: | Élu le: |
|--|---|---|------------|
| Président (MC) | T. Carlsson (Installatörsföretagen-SE) | G. Constantin (VSEI-CH) | |
| Vice-Président (MC) | G. Constantin (VSEI-CH) | M. Bailey (ECA-UK) | |
| (Directeur) Membre du comité de Direction | M. Bailey (ECA-UK) | A. Delepouille (FFIE-FR) | |
| Expert (PCC) – Affaires financières (Directeur) | G. Gran (NELFO-N) | | 22.09.2017 |
| Expert (PCC) – Questions énergétiques (Directeur) | J. Skogberg (STUL-FI) | T. Carlsson (Installatörsföretagen-SE) | |
| Personne autorisée en vertu de l'article 8.04 (PCC)* - Relations publiques (Directeur) | K.-H. Bertram (ZVEH) | | 22.09.2017 |

* Art. 8.04. Le Comité de Coordination de la politique peut autoriser une personne à accomplir une tâche définie (p. ex., chargé des relations avec des organisations externes) lorsque cette décision ne peut pas attendre jusqu'à la prochaine réunion du Conseil des délégués. Le Conseil des délégués seront invités à ratifier ces décisions rétroactivement à sa prochaine réunion suivante. Un tel mandat doit être limité dans la mesure où le temps.

ROUGE = nouvelle rédaction, si les nouveaux changements du statuts sont acceptées



BIOGRAPHIES DES CANDIDATS

PRESIDENT



Gérard Constantin | VSEI/USIE | Suisse

A l'âge de 16 ans, Constantin a commencé son apprentissage en tant qu'électricien et a continué d'être très actif dans le secteur depuis. Après avoir obtenu son diplôme d'installateur électrique fédéral en 1986, Constantin a fondé sa propre entreprise d'électricien, qui est toujours active dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'automatisation et des télécommunications.

En 2008, Constantin est devenu membre du comité central ainsi que responsable de la formation professionnelle, initiale et supérieure, chez l'Union des installateurs électriques suisses (VSEI/USIE). Au sein de cette organisation, Constantin participe régulièrement à des projets nationaux en tant qu'expert principal. En 2012, il a également été nommé co-président de la Commission de l'enseignement supérieur (Brevet et Maîtrise).

En plus de son travail chez VSEI/USIE, Constantin a également travaillé pendant de nombreuses années en tant qu'expert pour Swiss Skills, le concours national suisse d'aptitudes professionnelles, dont il est vice-président depuis 2012. Chez AIE, Constantin a été actif comme vice-président du PCC et le Comité de gestion depuis 2016, aidant l'association à prendre des décisions clés, telles que la supervision de l'accord avec SolarPower Europe.

VICE-PRESIDENT



Martin Bailey | ECA | Angleterre, Wales, Irlande du Nord

Bailey est un ingénieur agréé diplômé de l'Université de Durham et membre de l'IET et de CIBSE. Il a entrepris un apprentissage électricien pendant ses études à l'université, et a commencé sa carrière en tant qu'électricien sur des chantiers de construction à travers le Royaume-Uni, ainsi qu'un technicien en électricité sur les plates-formes de la mer du Nord.

Bailey a rapidement assumé des rôles de direction, commençant comme un ingénieur de projet, et passant de directeur de projet à directeur régional, puis éventuellement directeur général de NGBailey Limited et directeur de l'innovation de NGBailey Group, qui réalise un chiffre d'affaires de plus de 500 millions d'euros et emploie 3,000 personnes au sein de l'entreprise.

Tout au long de sa carrière, il a participé activement à des associations professionnelles en électricité et en mécanique. En 2009-10, il a été président de ECA et continue d'être actif dans l'association en tant que chairman. En plus de cela, Bailey siège au conseil de SELECT et a été membre du PCC et de Comité de gestion pendant deux ans.



Bailey croit que l'AIE peut-être un influenceur clé dans l'avenir, pendant que les installateurs électriques répondent aux opportunités de digitalisation et sont reconnues comme des employeurs importants, contribuant d'une manière significative aux nombreuses de petites et moyennes entreprises. Il estime que la relation actuelle avec SolarPower Europe aidera à réaliser le plein potentiel d'AIE, car elle augmentera considérablement la visibilité et les activités de l'association.

MEMBRE (DIRECTEUR)



Alexis Delepoulle | FFIE | France

Diplômé d'un Master de Science en électricité et informatique, Delepoulle débute sa carrière en 1994 chez Schneider Electric en France, en Amérique du Sud et à Taiwan. En 1998, il rejoint son entreprise familiale en France en tant qu'installateur électrique, ou il occupe le poste de directeur technique et commercial, et éventuellement directeur général. Depuis 2017, Delepoulle est le conseiller stratégique de l'entreprise. Au cours de cette période, il a également fondé la start-up Energic, une solution dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments, dont il est le président.

Delepoulle est administrateur de la FFIE depuis 10 ans et est devenu le vice-président de la FFIE Nord de la France. En plus de ce rôle, il est président régional de l'organisme français de qualification électrique (Qualifelec). Grâce à son travail avec FFIE, il a également été très actif dans les activités de l'AIE au fil des années dans le groupe de travail technique.

Delepoulle possède une vaste expérience et expertise dans tous les aspects du secteur de l'énergie et de l'efficacité, tels que l'automatisation des bâtiments, la distribution électrique et de sécurité, les bornes de recharge pour véhicules électrique, la production photovoltaïque et bien d'autres. Cette expertise technique alliée à une expérience professionnelle internationale lui a permis de s'épanouir dans une plateforme dynamique et multinationale telle que l'AIE.

L'objectif de Delepoulle en tant que nouveau Chairman de groupe de travail sur l'énergie, ainsi que Directeur du PCC est d'améliorer, de défendre, et de promouvoir le rôle clé des installateurs électriques européens dans la nouvelle politique énergétique européenne.

MEMBRE (DIRECTEUR)



Thomas Carlsson | Installatörsföretagen | Sweden

Thomas Carlsson a de nombreuses années d'expérience en gestion et en affaires dans le secteur de l'installation électrique ainsi que dans de plusieurs autres secteurs. En commençant par la gestion de très petites entreprises d'installation de 5 employés, Carlsson s'est rapidement mis à la tête de sociétés beaucoup plus importantes avec plus de 600 employés.

En tant que PDG et consultant en développement commercial pour de grandes entreprises d'installation en Suède, Carlsson a joué un rôle majeur dans la croissance de leurs activités



malgré la récession, supervisant de nombreux projets d'acquisitions et de réaménagements d'entreprises importants. Outre ces activités, Carlsson est également très actif dans d'autres secteurs, en gérant de l'immobilier commercial ainsi que d'être un associé avec neuf autres sociétés du secteur immobilier et de l'automatisation industrielle. Carlsson a été président de l'ETU, qui soutient financièrement des projets de développement industriel en Suède, président du conseil des entreprises suédoises, membre et finalement vice-président du conseil d'une banque suédoise d'épargne permanente, et il a participé à un programme exclusif de leadership intégré.

En plus de tous ces engagements et activités, Carlsson est président de l'AIE depuis 2015 et a été un soutien majeur pour aider AIE à traverser sa transition de secrétariat. En tant que directeur du conseil d'administration de l'AIE, Carlsson espère d'apporter sa connaissance approfondie de l'association et du secteur, ainsi que son expertise commerciale pour aider l'association à se développer et à réaliser son plein potentiel.



CD 18-12

STATUTS DE L'ASSOCIATION AIE

**Pour être approuvés par le Conseil des Délégués
le 21 septembre 2018 à Stockholm**



Article 1

L'Association européenne de l'Installation Electrique (A.I.E.) - désignée ci-après comme l'"Association"-est constituée des associations nationales représentant d'entrepreneurs d'équipement électrique, qui effectuent des installations électriques en haute, moyenne et basse tension avec l'équipement approprié et qui fournissent toutes sortes de dispositifs consommant du courant ainsi que les appareils comprenant des systèmes électriques, électroniques et des systèmes de transmission ou de communication.

Article 2 – OBJETS

L'Association a pour objet d'agir au nom de ses membres en accord avec le principe de subsidiarité:

- 2.01 – coordonner et promouvoir les intérêts communs des installateurs électriciens européens.
- 2.02 – surveiller et influencer l'évolution de la législation de l'Union Européenne - et les procédures de consultation correspondantes - concernant l'activité des installateurs électriciens européens.
- 2.03 – faciliter les échanges d'informations pertinentes entre les membres.

Article 3 – SIEGE

Le siège de l'Association est à ~~3070 Kortenberg, J. Chantraineplantsoen 1~~ **rue d'Arlon 69-71, 1040 Brussels**. Il peut être transféré en quelque autre lieu ou bien un bureau de représentation peut être ouvert par décision du ~~Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale**¹ prise conformément aux dispositions de l'article 25, lors d'une réunion dûment convoquée par notification à tous les membres actifs ; la convocation devra comprendre l'indication du transfert proposé.

Article 4 – COLLEGE DE MEMBRES

4.01 – Le collège des membres de l'Association comprend :

- 1° Des membres titulaires comme spécifié à l'article 1.
- 2° Des membres associés c'est-à-dire des associations ou des organisations nationales dont les moyens financiers empêchent une totale participation aux travaux de l'Association.
- 3° Des membres correspondants, c'est-à-dire des associations ou des organisations nationales non européennes d'entreprises d'équipement électrique dont la situation géographique empêchent une totale participation aux travaux de l'Association. Leur adhésion peut être acceptée à titre provisoire.

4.02 – Les demandes d'adhésion doivent être adressées au secrétariat de l'Association.

Si une demande d'affiliation émane d'un pays européen, qui est déjà représenté à l'AIE en tant que membre titulaire, l'avis positif de l'association membre titulaire sera requise avant de statuer sur l'admission.

4.03 – Le ~~Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** de l'Association a tous pouvoirs pour statuer sur toutes les questions d'admission et conditions d'appartenance à l'Association.

¹ 'Assemblée Générale' est une manière plus commune de nommer les réunions de tous les membres des organisations à Bruxelles.



4.04 – Tous les membres nouvellement admis à l'Association reçoivent, lors de leur entrée, une copie des statuts de l'Association et doivent en conséquence s'y conformer par la suite.

Article 5 – DEMISSION

Un membre de l'Association peut se démettre ~~à tout moment~~ **avant le 30 juin de chaque année²**, en signifiant sa décision par écrit ~~avec un préavis de six mois~~ au secrétariat qui en informera immédiatement les membres. Une telle démission sera sans préjudice du droit de l'Association de réclamer telle cotisation qui peut être due par le membre démissionnaire.

Article 6 – RADIATION

6.01– Le Comité Directeur peut proposer ~~au Conseil des Délégués~~ à l'**Assemblée Générale** l'exclusion hors de l'Association d'un membre pour l'une des raisons suivantes:

- Non-paiement des cotisations dûment à la charge dudit membre après notification dûment répétée;
- Manquement à se conformer aux statuts de l'Association;
- Agissements préjudiciables à l'Association ou manquement grave à la coopération qui doit exister entre les membres à l'intérieur de l'Association.

6.02 – Un membre pour laquelle une intention de radiation a été proposée recevra la signification correspondante avec préavis de trois mois et les raisons du Comité Directeur à cet égard. Pendant cette période, le membre en possession de la signification a le droit d'en appeler ~~au Conseil des Délégués~~ à l'**Assemblée Générale**. ~~L'e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** peut demander telle information supplémentaire dont il peut avoir besoin et les représentants du membre faisant appel peuvent avoir la possibilité de donner les réponses ou explications appropriées. La décision ~~du Conseil des Délégués~~ de l'**Assemblée Générale** sur l'appel est prise à scrutin secret, une majorité de deux tiers des voix étant requise. Les représentants du membre faisant appel ne peuvent pas participer au vote.

6.03 – Un membre radié cessera d'être membre dès la sentence de radiation, et ne pourra prétendre au remboursement de quelque cotisation ou souscription pour l'année financière en cours ou à une part quelconque des fonds et réserves de l'Association.

Article 7 – STRUCTURE ET ADMINISTRATION

7.01 – La politique de l'Association est déterminée par l'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** et sa gestion est assurée par le Comité Directeur.

7.02 – Il y a ~~deux commissions permanentes~~ :

- ~~la Commission de Coordination Politique~~ **le Conseil d'Administration³** responsable de la mise en oeuvre de la politique générale de l'Association, ~~et – la Commission des Secrétaires Généraux qui contribue à la réussite des objectifs de l'Association.~~
- ~~Les Commissions permanentes rendent compte au Conseil des Délégués.~~

² Cette date limite est ajoutée afin d'e faciliter la prévision des revenus pour l'année suivante.

³ Le conseil d'administration est un moyen assez commun d'appeler le groupe de membres gérant des associations à Bruxelles. Le PCC et le GSC lors des réunions du 14/5 et du 2/5 ont discuté d'autres options telles que le comité de pilotage et le comité exécutif - PCC a choisi le conseil d'administration comme choix préféré.



7.03 – Il y a une Commission des Secrétaires Généraux qui contribue à la réussite des objectifs de l'Association.

7.04 - ~~La Commission de Coordination Politique et le Comité Directeur~~ **Le Conseil d'Administration et le Comité Directeur** sont présidés par le Président. La Commission des Secrétaires Généraux est présidée par le Secrétaire Général de l'Association.

7.05 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** établit si nécessaire des groupes de travail et des groupes de projet, et ceux-ci peuvent se voir attribuer des délégations pour agir, le cas échéant, au nom de l'Association. L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** établit les attributions, les délais et la durée de tous les Groupes de Travail et Groupes de Projet.

7.06 – ~~La Commission de Coordination Politique~~ **Le Conseil d'Administration** peut établir des **Groupes de Travail** et des Groupes de Projet et peut modifier les attributions de ceux qui existent déjà, lorsque de telles décisions ne peuvent attendre jusqu'à la prochaine réunion ~~du Conseil des Délégués de l'Assemblée Générale~~. L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** devra ratifier de telles décisions rétroactivement lors de sa prochaine réunion suivante.

7.07 – Chaque **Groupe de Travail ou** Groupe de Projet sera présidé par une personne désignée par ~~la Commission de Coordination Politique~~ **le Conseil d'Administration** à laquelle il rend compte à intervalles réguliers.

Article 8 – POUVOIRS

8.01 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** exerce, sous réserve des dispositions des présents statuts, tous les pouvoirs de l'Association et agit en son nom.

8.02 – Le Comité Directeur gère les affaires de l'Association dans le respect des orientations définies par l'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** et fait tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement quotidien de l'Association.

8.03 – Le Président de l'Association est son représentant légal et agit en son nom.

~~8.04 – La Commission de Coordination Politique peut mandater une personne pour une tâche déterminée (par exemple la responsabilité des relations avec des associations externes) quand une telle décision ne peut pas attendre la prochaine réunion du Conseil des Délégués. Le Conseil des Délégués devra ratifier de telles décisions rétroactivement lors de sa réunion suivante. Un tel mandat est limité en étendue et/ou en temps.⁴~~

Article 9 – REUNIONS DU CONSEIL DES DELEGUES

⁴ Le PCC estime que cette disposition est inutile - il y a 6 membres du conseil, ce qui est un nombre suffisant de personnes pour diriger notre petite organisation. Ces membres devraient être prêts à consacrer du temps à l'association, acceptant d'effectuer des tâches spécifiques selon les besoins.



9.01 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** se réunit chaque année.

9.02 – Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à la demande de ~~la Commission de Coordination Politique~~ **le Conseil d'Administration** ou à la demande, par écrit, de la majorité des membres titulaires de l'Association.

Article 10 – ORGANISATION DES REUNIONS

10.01 – Les convocations aux réunions ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale** doivent être envoyées par le Secrétariat général de l'Association aux membres. Elles doivent contenir le détail des sujets qui y sont traités, accompagné des rapports, documents ou autres informations disponibles à transmettre aux membres ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale**.

10.02 – Les convocations aux réunions annuelles ordinaires ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale** sont adressées un mois au moins avant la date prévue, mais un tel délai peut être réduit à deux semaines en cas de réunion extraordinaire.

10.03 – Les réunions ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale** sont présidées par le Président de l'Association ou, à défaut, par le vice-président. Un autre membre ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale** peut être désigné par l'assemblée si les conditions précédentes ne peuvent être remplies.

10.04 – Toute question, pour être inscrite à l'ordre du jour ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale**, doit parvenir, par écrit, au Secrétariat général quatre semaines avant la réunion. De telles propositions doivent être soumises aux votes dans les conditions de l'article 13; les membres de l'Association en seront informés avant la réunion. Tout autre point relatif à l'ordre du jour d'une réunion ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale** ne sera retenu que si deux tiers des membres présents et autorisés à voter donnent leur accord.

Article 11 – AUTRES REUNIONS

~~Le Comité Directeur et la Commission de Coordination Politique~~ **Le Conseil d'Administration** se réunissent ~~régulièrement~~ **au moins trois fois par année. Le Comité de Directeur va avoir au moins deux contacts par mois avec le Secrétaire Général de l'Association.**⁵

~~Les ordres du jour des réunions du Comité Directeur et de la Commission de Coordination Politique et de toutes les autres réunions sont transmis aux membres avec un préavis de deux semaines, accompagnés des documents correspondants.~~⁶

Article 12 – REPRESENTATION AUX REUNIONS

La représentation des membres aux réunions est comme suit:

12.01 – ~~Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale**

⁵ Ces modifications visent à s'assurer que le conseil et le comité de gestion jouent un rôle actif dans le bon fonctionnement de l'association.

⁶ Ceci est traité par les règlements intérieurs.



Chaque pays membre est représenté aux réunions ~~du Conseil des Délégués de l'Assemblée Générale~~ par un délégué qui a le droit de vote, **idéalement le président de l'association nationale ou, alternativement, un autre entrepreneur électrique.**⁷ Ce délégué peut être accompagné par d'autres représentants de son association. Tous les participants sont autorisés à participer aux débats. Le délégué de chaque pays, ayant le droit de vote, ~~doit déposer au Secrétariat, avant chaque réunion, un mandat écrit de son association~~ **signer un registre de présence lui donnant le mandat de voter.**⁸

12.02 – Comité Directeur

Le Comité Directeur comprend :

- le Président,
- ~~le un~~ Vice-président
- un ~~membre~~ Directeur élu⁹,
- le Secrétaire Général (sans droit de vote).

A la discrétion du Président, toute personne de son choix peut être invitée occasionnellement. Le Président sortant ~~est~~ **peut être** invité aux réunions (sans droit de vote)

12.03 – ~~Commission de Coordination Politique~~ Conseil d'Administration

~~La Commission de Coordination Politique~~ **Le Conseil d'Administration** comprend :

- les membres du Comité Directeur élu par l'Assemblée générale en vertu des articles 14.01, 14.02 et 14.03¹⁰,
- ~~deux experts~~ **trois Directeurs** élus par l'~~e~~ ~~Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** conformément à l'article 14.04¹¹,
- la ou les personne(s) mandatées selon article 8.04,
- les présidents de toutes les autres commissions, groupes de travail et groupes de projet,
- le secrétaire général (sans droit de vote).

Le Président sortant ainsi que les Chairmen des Groupes de Travail et Groupes de Projet ~~est~~ **peut être** invité aux réunions (sans droit de vote).

Toute autre personne peut être invitée de temps à autre; à la discrétion du Président. ~~Ce Comité est chargé des questions politiques.~~¹²

~~La Commission de Coordination Politique~~ **Le Conseil d'Administration** est responsable devant l'~~e~~ ~~Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** auquel elle présente un rapport annuel transmis à l'avance aux membres avec l'ensemble des documents repris à l'article 10.01.

⁷ Le PCC estime que, idéalement, les entrepreneurs électriques devraient être les délégués qui vote aux réunions de l'assemblée générale de l'AIE. Les articles doivent cependant être ouverts et flexibles, car les présidents ou autres membres des conseils d'administration des associations membres de l'AIE ne sont pas toujours disponibles.

⁸ Cet amendement vise à aligner les articles avec la pratique commune.

⁹ Le troisième membre du comité de direction devrait être nommé directeur plutôt que simplement membre du comité de direction.

¹⁰ Ceci est ajouté pour des raisons de clarté - tous les membres du conseil sont élus par l'assemblée générale.

¹¹ C'est recommandé de remplacer le titre d "'expert" et le titre de "personne nommée pour accomplir une tâche spécifique" par le terme de "directeur" pour des raisons de simplicité.

¹² Cette phrase est redondante. Il répète ce qui a déjà été dit à l'article 7.02.



12.04 – Commission des Secrétaires Généraux

La Commission des Secrétaires Généraux comprend les Secrétaires ou Délégués Généraux ou Directeurs des associations membres.

Elle a pour mission de contribuer à la réussite des objectifs de l'Association par:

- la veille stratégique
- l'information entre membres et/ou les informations vers ~~la Commission de Coordination Politique~~ **le Conseil d'Administration**
- toute autre tâche qui lui serait confiée par l'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** ou par ~~la Commission de Coordination Politique~~ **le Conseil d'Administration**.

Article 13 – VOTES

13.01 – Chaque membre titulaire dispose d'une voix aux réunions ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale** auquel il est représenté. Cette règle s'applique indépendamment du nombre de délégués qu'elle peut envoyer à la réunion et cette voix unique n'est pas cessible.

13.02 – Les membres qui n'auraient pas versé leurs contributions avant la fin du mois de juin perdent leurs droits de vote, au prochain ~~Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale**.

13.03 – Tout vote aux réunions est à main levée à moins qu'un membre actif de l'Association ou le Président ne réclame un vote par liste d'appel ou un vote à bulletin secret.

13.04 – Toute proposition de résolution, relative à un point de l'ordre du jour, doit être soumise au vote.

13.05 – A l'exclusion de ce qui est stipulé dans les articles 6.02, 24 et 26.01, toute résolution ou décision à déterminer, à quelque réunion que ce soit, est prise à la majorité simple des voix émises. La voix du Président n'est pas prépondérante. Dans le cas d'un nombre égal de voix émis pour et contre une résolution, la résolution est considérée comme rejetée.

13.06 – Le quorum pour toutes les réunions ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale** est un nombre de voix (une par pays membre) représentant plus de 50 % du collège général de l'Association ayant droit de vote.

13.07 – Dans ~~la Commission de Coordination Politique~~ **le Conseil d'Administration** chaque pays membre de cette commission n'a qu'une seule voix quel que soit le nombre de représentants qu'elle peut y avoir.

Article 14 – ELECTION

14.01 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** élit, tous les trois ans, un président choisi parmi les représentants ~~au Conseil des Délégués~~ **à l'Assemblée Générale** pour un mandat de trois ans. Dans le cas où aucun nouveau candidat à la présidence ne peut être présenté, l'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** peut réélire le Président en place pour une année supplémentaire.



Le Président n'est pas rééligible jusqu'à ce qu'une période d'au moins deux ans ne se soit écoulée depuis son précédent mandat de Président. Seuls des entrepreneurs électriciens **en activité actifs dans l'industrie** peuvent être élus ~~présidents~~ **Directeurs du Conseil**.¹³

14.02 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** élit tous les trois ans un Vice-président parmi les représentants ~~du Conseil des Délégués de l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans~~.¹⁴

14.03 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** élit tous les trois ans un membre du Comité Directeur parmi les représentants ~~du Conseil des Délégués de l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans~~.¹⁵

14.04 - L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** élit tous les trois ans deux membres parmi les représentants ~~du Conseil des Délégués de l'Assemblée Générale, comme experts au sein de la Commission de Coopération Politique du Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans~~.¹⁶

~~14.05 – Le Conseil des Délégués élit tous les trois ans toute personne mandatée par la Commission de Coopération Politique pour effectuer une ou des tâche(s) déterminée(s) selon l'article 8.04.~~

~~14.06 – Dans le cas où le Président se trouverait pour quelque raison que ce soit incapable de remplir les devoirs de sa charge, ou démissionnaire, ou inapte à tenir le rôle de président, les fonctions de président seraient assumées par le Vice-Président.~~

14.075 – Dans le cas ~~d'une vacance survenant au poste de Président ou de Vice-Président qu'un ou plusieurs membres du Conseil ne pouvant pas remplir leurs fonctions, la Commission de Coopération Politique le Conseil d'Administration~~ peut, si nécessaire, pourvoir à la vacance "par interim" jusqu'à la prochaine réunion ~~du Conseil des Délégués de l'Assemblée Générale~~.¹⁷

Article 15 – SECRETAIRE GENERAL

15.01 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** a autorité pour désigner un Secrétaire général de l'Association et peut fixer la rémunération et telles conditions qu'il juge appropriées et peut révoquer et remplacer la personne ainsi désignée.

15.02 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** peut prendre telles dispositions qu'il juge indispensables en ce qui concerne les services et la gestion du secrétariat pour la conduite des activités de l'Association.

15.03 – Le Secrétaire général est responsable **de l'exécutif** et du fonctionnement des travaux du secrétariat de l'Association sous le contrôle général du Président et d'après les directives du Comité Directeur.

¹³ Pour que le conseil fournisse une contribution de valeur et une direction stratégique à l'association, tous ses membres, et pas seulement le président, devraient être bien enracinés dans l'industrie représentée par l'association; cependant, il est préférable d'utiliser des termes plus ouverts, tels que «actifs dans l'industrie», pour couvrir les situations dans lesquelles les membres du conseil peuvent ne plus avoir d'emploi à temps plein en tant qu'entrepreneurs, mais peuvent, par exemple, être membre du conseil d'administration des sociétés d'entrepreneurs.

¹⁴ Ceci est juste une clarification - trois ans de mandats pour tous les membres du conseil.

¹⁵ Ceci est juste une clarification - trois ans de mandats pour tous les membres du conseil.

¹⁶ Ceci est juste une clarification - trois ans de mandats pour tous les membres du conseil.

¹⁷ Cet amendement vise à rendre le texte plus ouvert concernant la nécessité d'un remaniement ou d'une restructuration intérimaire au sein du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.



15.04 – Le Secrétaire général est responsable de la conservation et de l'archivage des procès-verbaux, rapports, dossiers, comptes et autres documents de l'Association, qu'il tient à la disposition ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale**.

Article 16 – REGLEMENT INTERIEUR

16.01 – Toute procédure de travail interne, non spécifiée dans les présents statuts, peut être spécifiée de façon précise par un règlement intérieur.

16.02 – Ce règlement intérieur, ainsi que ses modifications successives, sont élaborés par le Comité Directeur et acceptés par ~~la Commission de Coordination Politique~~ **le Conseil d'Administration**.

Article 17 – COTISATIONS DES MEMBRES

17.01 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** fixe chaque année le montant des versements et/ou cotisations dues par chaque catégorie de membre (définies à l'article 4). Les cotisations revêtent la forme que l'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** juge appropriée. Elles peuvent comprendre une partie fixe ou une partie proportionnelle ou les deux.

17.02 – Les cotisations mentionnées ci-dessus ne peuvent être modifiées qu'à la réunion annuelle ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale**.

17.03 – Le Secrétaire général notifie, à l'ensemble des membres, dans un délai d'un mois, toute décision prise de modification des cotisations.

Article 18 – FINANCES ET COMPTES

18.01 – L'année financière de l'Association débute le 1er janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année. Le Secrétaire général, suivant les directives et sous le contrôle ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale**, tient une comptabilité en bonne et due forme des recettes et dépenses de l'Association. Le Secrétaire général est tenu de rendre compte périodiquement de la situation financière de l'Association au Comité Directeur.

18.02 – Les comptes annuels doivent être soumis à l'approbation ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale**. Ces comptes annuels doivent être certifiés par une ou plusieurs personnes nommées pour les vérifier comme prévu ci-après.

18.03 – L'~~e Conseil des Délégués~~ **Assemblée Générale** désigne une ou plusieurs personnes pour vérifier les comptes de l'Association et ce ou ces commissaires aux comptes sont habilités à demander la production de tous documents, justificatifs bancaires et autres qui pourraient leur être nécessaires pour mener à bien la certification des comptes annuels de l'Association.

18.04 – Deux mois civils au moins avant la réunion annuelle ~~du Conseil des Délégués~~ **de l'Assemblée Générale**, le Secrétaire général doit établir et délivrer au(x) Commissaire(s) aux comptes un état des recettes et dépenses ainsi que le bilan au 31 décembre de chaque année. Une copie certifiée des comptes et du bilan est envoyée à chaque membre (telle que définie à l'article 4.01) un mois au moins avant la



date de la réunion ~~du Conseil des Délégués~~ de l'Assemblée Générale à laquelle les comptes et le bilan doivent être examinés.

18.05 – Pour chaque ~~Conseil des Délégués~~ Assemblée Générale et au plus tard, en décembre de chaque année, après consultation du Comité Directeur et si nécessaire de tels délégués de membres, le Secrétaire général prépare des prévisions budgétaires des recettes et dépenses pour les douze mois à partir du 1er janvier suivant. Ces prévisions sont communiquées à tous les membres.

18.06 – L'e ~~Conseil des Délégués~~ Assemblée Générale peut investir et placer les fonds de l'Association qui ne sont pas à un moment donné nécessaires pour les affaires courantes de l'Association avec telles garanties qu'il peut juger convenables et peut, à la discrétion du Comité Directeur, laisser les fonds inemployés aux comptes bancaires de l'Association. Quand les fonds sont investis, ils le sont au nom de l'Association.

Article 19 – SIGNATURES

Les signatures pour les opérations financières pour le compte de l'Association sont celles du Président ou d'un Vice-président ou du Secrétaire général. Au-dessus de la valeur de cinq mille Euros, un accord par écrit du Président est nécessaire.

Article 20 – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour des cas urgents, un vote par correspondance peut être envisagé par une décision ~~de la Commission de Coordination Politique~~ du Conseil d'Administration. Un tel vote n'est exprimé que par la personne mandatée à cet effet par chaque membre. Dans le cas d'un nombre égal de voix émis pour ou contre une résolution, la résolution est considérée comme rejetée.

Article 21 – PROCES-VERBAUX

Le Secrétaire général est responsable de la diffusion et de la conservation des procès-verbaux de réunions. Après les débats, chaque inscription dans le procès-verbal, dès qu'il est approuvé à la réunion suivante et signé par le Président de séance est réputée, en l'absence de preuve du contraire, être une inscription correcte.

Article 22 – INTERPRETATION DES LANGUES ET TRADUCTION

L'e ~~Conseil des Délégués~~ Assemblée Générale a compétence pour déterminer périodiquement les mesures à prendre en matière d'interprétation des langues aux réunions, et, lorsque nécessaire, de traduction des débats de l'Association.

Le Conseil peut fixer les langues officielles à utiliser pour l'interprétation et pour la traduction et peut changer périodiquement si cela apparaît souhaitable.

Article 23 – INDEMNITE

Si une action ou une procédure judiciaire est intentée ou poursuivie contre quelque personne chargée des affaires de l'Association pour les actes effectués par elle dans l'accomplissement de la mission qui lui



a été dûment confiée par l'Association, cette ou ces personnes devront être défendues et indemnisées de toutes les dépenses d'une telle action ou procédure judiciaire sur les fonds de l'Association.

Article 24 – MODIFICATION DES STATUTS

Des modifications aux statuts ne peuvent être faites que lors d'une réunion ~~du Conseil des Délégués~~ de l'Assemblée Générale tenue après envoi, conformément aux présents statuts, à tous les membres, du texte des modifications proposées.

De telles modifications ne deviennent effectives qu'approuvées par au moins les deux-tiers des voix émises à une telle réunion.

Article 25 – MEMBRE HONORAIRE

L'e ~~Conseil des Délégués~~ Assemblée Générale peut accorder le titre de membre honoraire ou tout autre titre honorifique pour services exceptionnels rendus à l'Association par des anciens présidents ou vice-présidents ou par toute autre personne.

Article 26 – DISSOLUTION

26.01 – L'Association peut être dissoute par un vote à la majorité d'au moins deux tiers des voix des membres titulaires représentés à une réunion extraordinaire ~~du Conseil des Délégués~~ de l'Assemblée Générale convoquée à cet effet. Une telle réunion doit être notifiée, conformément à l'article 9, au moins deux mois à l'avance à tous les membres en précisant les raisons de la dissolution proposée de l'Association.

26.02 – L'e ~~Conseil des Délégués~~ Assemblée Générale ne peut être réuni en assemblée extraordinaire que sur résolution ~~de la Commission de Coordination Politique~~ du Conseil d'Administration ou sur demande écrite de la moitié au moins des membres habilités à voter aux termes des présents statuts.

26.03 – Si la résolution de dissolution est approuvée à une telle ~~réunion~~ assemblée extraordinaire, l'assemblée règle immédiatement la répartition des fonds et des avoirs de l'Association. Toute résolution impliquant une telle répartition, précisant les parties en cause ou les proportions de répartition, ou la façon et le moment auxquels la répartition aura lieu, doit être approuvée à la majorité simple des voix émises à une telle réunion.